



INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA MRC DE MÉKINAC

Rapport synthèse • Mai 2017



Cette évaluation a été réalisée par la firme Patri-Arch, consultants en patrimoine et architecture, pour la MRC de Mékinac dans le cadre de l'Entente de développement culturel intervenue entre la MRC de Mékinac et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

RÉALISATION DE L'INVENTAIRE

MARTIN DUBOIS

Chargé de projet, coordination, synthèse et révision

MARIE-ÈVE FISET

Travaux sur le terrain, photographies, recherches documentaires, saisie des données, analyses, rédaction et évaluation

CHANTAL LEFEBVRE

Révision et mise en page du rapport de synthèse

SUIVI DU PROJET

FRÉDÉRIC LAMOTHE

Agent de développement culturel, CLD de Mékinac

À moins d'avis contraire, les photographies prises dans le cadre de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Mékinac ont été réalisées par Marie-Ève Fiset, de la firme Patri-Arch.

REMERCIEMENTS

L'équipe de Patri-Arch désire adresser ses remerciements à Frédéric Lamothe, agent de développement culturel au CLD de Mékinac, qui a suivi le projet durant toute sa durée. Nos remerciements s'adressent également aux sociétés d'histoire et aux personnes qui ont collaboré à la sélection des biens de l'inventaire et aux recherches.

Québec, mai 2017

PATRI-ARCH INC.

Siège social

1365, rue Frontenac, Québec (Québec) G1S 2S6
Téléphone : (418) 648.9090

Courriel : info@patri-arch.com

Site internet : www.patri-arch.com

DROITS D'AUTEUR ET CONDITIONS D'UTILISATION

Patri-Arch cède au CLD de Mékinac les droits d'utilisation pour l'ensemble des textes, des photographies et des illustrations réalisés dans le cadre de ce mandat. Le CLD de Mékinac s'engage pour sa part à ce que toutes les dispositions relatives au respect des droits d'auteur des documents qu'il utilise soient respectées. Advenant l'utilisation pour des fins de publications (impressions ou web) de textes, photographies et illustrations réalisés par Patri-Arch dans le cadre du présent mandat, la mention « © Patri-Arch » doit se retrouver en tout temps dans les crédits associés aux textes et dans la légende accompagnant chacune des photographies et illustrations.

Les représentations iconographiques contenues dans le présent document, autres que celles réalisées par Patri-Arch, proviennent d'archives publiques et privées et sont protégées par la Loi sur le droit d'auteur. Elles sont identifiées par le symbole © (Tous droits réservés) et peuvent être utilisées à des fins éducatives, d'étude privée ou de recherche, conditionnellement à ce que la source des images soit indiquée en tout temps. La permission des détenteurs de droits d'auteur de ces représentations iconographiques est nécessaire en tout temps advenant que le CLD de Mékinac souhaite en faire l'utilisation pour des fins de publications (impressions ou web). Patri-Arch se dégage de toute responsabilité relative à l'utilisation ultérieure des représentations iconographiques en provenance d'archives publiques et privées qui ont été mises à contribution dans le cadre du présent mandat.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
Mandat	7
Objectifs	7
MÉTHODOLOGIE	9
COURANTS ARCHITECTURAUX	15
L'architecture traditionnelle du 19 ^e siècle	16
L'architecture traditionnelle québécoise d'influence néoclassique (1830-1900)	16
Le style Second Empire et la maison à mansarde (1875-1920)	18
L'influence des grands courants stylistiques à la fin du 19 ^e siècle (1880-1930)	20
Le néo-roman	21
L'éclectisme victorien (1880-1930)	22
L'industrie et l'architecture du 20 ^e siècle (1880-1940)	24
Le cottage vernaculaire américain (1880-1940)	24
La maison <i>Boomtown</i> (1870-1930)	26
La maison cubique (1890-1930)	28
La maison <i>Arts and Crafts</i>	30
L'architecture religieuse	32
L'architecture institutionnelle	34
L'architecture industrielle	36
L'architecture commerciale	37
L'architecture de villégiature	39
Les bâtiments secondaires	40
CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES	43
Matériaux	43
Maçonnerie de pierre	43
Maçonnerie de brique d'argile	44
Revêtements de bois	46
Toitures en tôle traditionnelle	48

Ouvertures traditionnelles	50
Portes	50
Fenêtres	52
Lucarnes	54
Tourelle d'observation	56
Ornementation	57
Chambranles	57
Planches cornières	58
Boiseries décoratives	59
Poteaux ouvragés de galerie	60
Balustrades et garde-corps	61
Aisseliers	62
Frises décoratives et lambrequins	62
Corniches	63
DIAGNOSTIC GÉNÉRAL	65
État physique	65
État d'authenticité	65
Valeur patrimoniale globale	66
Tableau 1 • Répartition des bâtiments inventoriés	67
RECOMMANDATIONS	69
BIBLIOGRAPHIE	81
ANNEXE 1 • LISTE DES BIENS INVENTORIÉS CLASSÉS PAR ADRESSES	83
ANNEXE 2 • LISTE DES BIENS INVENTORIÉS CLASSÉS PAR VALEURS PATRIMONIALES	89
ANNEXE 3 • LISTE DES CODES DES VOIES DE COMMUNICATION	95
ANNEXE 4 • VALEURS PATRIMONIALES	97

MANDAT

Ce rapport de synthèse présente les résultats de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Mékinac réalisé en 2016-2017. Le mandat, qui a été mené dans le cadre d'une entente de développement culturel conclue entre la MRC de Mékinac et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, s'inscrit dans la continuité des actions déjà posées et vise l'atteinte de certains objectifs de la politique culturelle de la MRC de Mékinac, adoptée par le CLD de Mékinac en 2010.

Élaboré dans une vision de doter la MRC de Mékinac et les municipalités qui la compose d'un outil de connaissance uniforme, le projet a mené à l'inventaire de 121 bâtiments et biens patrimoniaux préalablement identifiés en début de mandat. Cette première sélection, qui résulte à prime abord de la volonté d'offrir une vue d'ensemble du territoire principalement par la caractérisation des éléments du patrimoine matériel les plus importants, vise dans un deuxième temps la mise en place de mesures destinées à la valorisation et à la mise en valeur du patrimoine culturel de la MRC de Mékinac.

Le territoire de la MRC de Mékinac regroupe 14 entités administratives, dont dix municipalités et quatre territoires non organisés. Pour les besoins du présent mandat, seules les municipalités ont été retenues pour la réalisation de l'inventaire, soit Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Saint-Tite, Sainte-Thècle et Trois-Rives.

Le présent rapport présente la méthodologie employée, une description des principaux courants et types architecturaux ainsi que des particularités régionales observés sur le territoire inventorié, un diagnostic du patrimoine bâti de la MRC de Mékinac, de même que des recommandations pour la mise en valeur de cet héritage culturel.

OBJECTIFS

La réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Mékinac a permis de répondre à quatre principaux objectifs, soit :

- Mieux connaître la valeur des éléments du patrimoine bâti de la MRC de Mékinac, notamment pour les municipalités plus récentes pour lesquelles le potentiel patrimonial n'a pas évalué à ce jour;
- Sensibiliser la population à son patrimoine;
- Donner des outils supplémentaires à certaines municipalités pour la gestion de leur patrimoine bâti;
- Établir les bases d'un circuit couvrant la MRC de Mékinac en entier, avec des points d'intérêt régionaux identifiés dans toutes les municipalités.

La présente section détaille la méthodologie employée et les principales étapes qui ont jalonné les travaux de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Mékinac.

ÉTAPE 1 • DÉMARRAGE DU PROJET ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Cette première étape consistait à mettre en place les principaux outils qui étaient nécessaires à la bonne suite des travaux et à s'entendre de façon définitive sur les objectifs, la méthodologie et le cheminement du projet. Une rencontre de démarrage entre le CLD de Mékinac et le chargé de projet de Patri-Arch a été réalisée afin de mettre au point les aspects techniques et scientifiques de l'étude.

C'est également durant cette étape qu'ont été planifiés les travaux sur le terrain et les recherches documentaires afin d'optimiser les déplacements sur le territoire. Ainsi, les listes, cartes et autres outils nécessaires à la bonne suite des travaux ont été préparés. C'est à partir des données du rôle d'évaluation que des listes préliminaires ont été réalisées pour les dix municipalités, de manière à identifier les bâtiments construits avant 1950 et ainsi départager les biens à même de présenter un intérêt patrimonial plus élevé en raison de leur ancienneté. Chacune de ces listes, qui incluaient initialement des bâtiments résidentiels, religieux, commerciaux, industriels, agricoles, institutionnels et communautaires ont, selon les cas, été bonifiées par l'ajout de croix de chemin et de clavaires présents sur le territoire. Les éléments d'intérêt régional, tels les églises et certaines propriétés privées, ont été considérés prioritairement, tout comme les éléments d'intérêt local à l'échelle de chaque municipalité.

Fort de ces données, un pré-inventaire a été réalisé sur le terrain de manière à pouvoir juger de l'intérêt patrimonial de chacun des biens préalablement identifiés, selon les critères suivants : ancienneté apparente, intérêt architectural (style, représentativité, éléments particuliers), authenticité (présence d'éléments anciens ou intègres), intérêt paysager (point de repère, partie d'un ensemble agricole). Un nombre important de bâtiments ayant subi de multiples modifications à travers le temps n'ont pas été retenus faute d'intégrité architecturale. Par souci d'efficacité, les bâtiments ont été hiérarchisés sommairement. S'en est suivi l'élaboration d'une liste définitive à même de représenter le potentiel patrimonial de l'ensemble du territoire de la MRC de Mékinac. Le CLD de Mékinac ainsi que plusieurs sociétés d'histoire locales ont eu le loisir de commenter cette liste afin d'en arriver à un consensus sur les biens à retenir.

ÉTAPE 2 • ÉLABORATION D'UNE FICHE D'INVENTAIRE ET D'UNE BASE DE DONNÉES

Il a été convenu avec le CLD de Mékinac de la création d'une base de données sur plateforme FileMaker Pro. Pour réaliser cet outil personnalisé, une fiche d'inventaire a été mise au point durant cette deuxième étape afin de faciliter la collecte des données sur le terrain et dans les différentes recherches documentaires.

Une base de données regroupant la totalité des fiches et contenant l'ensemble des informations sur chaque bien patrimonial agit tel un guichet unique. Le contenu de la fiche d'inventaire du patrimoine bâti, qui est rattachée à la base de données, reprend les items suivants :

- **Données administratives** • Identification du bien (photographie représentative, municipalité, secteur, adresse civique, dénomination, matricule, cadastre(s), statut juridique, date de construction et type de bien);
- **Données architecturales et paysagères** • Typologies fonctionnelle (fonction d'origine), constructive (structure apparente) et formelle (courant architectural dominant), composantes architecturales (élévations, toitures et lucarnes, ouvertures et ornementation), données sur l'implantation du bâtiment principal et l'aménagement du site, présence et types de bâtiments secondaires d'intérêt;
- **Données historiques** • Date ou période de construction connue ou estimée, propriétaire constructeur, maître d'œuvre et son statut, association à des faits historiques ou des personnages connus tirés de sources secondaires, références bibliographiques;
- **Données de l'évaluation patrimoniale** • État physique et d'authenticité (intégrité), éléments de valeur patrimoniale, court texte justifiant la valeur patrimoniale, hiérarchisation (valeur exceptionnelle, supérieure, bonne, moyenne ou faible), recommandations;
- **Photographies** • Regroupe les photographies supplémentaires sélectionnées à partir des prises de vues réalisées sur le terrain au cours de l'inventaire (jusqu'à un maximum de six). Selon les cas, peut comporter des photographies anciennes retracées dans les archives et qui sont directement en lien avec le bien inventorié dans la fiche.

À la fin de cette étape, le modèle de fiche d'inventaire a été soumis au CLD de Mékinac pour fin d'approbation.

ÉTAPE 3 • COLLECTE DES DONNÉES SUR LE TERRAIN

Cette troisième étape consistait à relever sur le terrain, pour les 121 adresses identifiées, les diverses informations nécessaires pour compléter la fiche d'inventaire du patrimoine bâti, c'est-à-dire essentiellement les caractéristiques architecturales et paysagères (type et forme des composantes, matériaux, ornementation, implantation, état physique, etc.). La description des immeubles ne concernait que leur aspect extérieur. Aucune visite ni analyse des composantes intérieures des édifices n'était prévue, pas plus que la visite des cours arrière.

Le travail sur le terrain s'est déroulé à l'été et à l'automne 2016, suivi au printemps 2017 de reprises photographiques pour certains biens. Parallèlement, les biens inventoriés ont fait l'objet d'un relevé photographique des façades visibles de la voie publique et, dans certains cas, de détails architecturaux d'intérêt. De deux à six photographies de chaque bien ont été prises dans une taille minimale de 9 cm (1 063 pixels) par 6 cm (709 pixels) avec une résolution de 118 pixels/cm. Les photographies numériques ont ensuite été classées, identifiées et archivées sur DVD en haute résolution pour faciliter leur utilisation ultérieure.

ÉTAPE 4 • TRAITEMENT ET SAISIE DES DONNÉES

Cette quatrième étape consistait à inclure pour les biens inventoriés l'ensemble des données administratives (localisation, matricule, statut, etc.) ainsi que les données de l'inventaire recueillies sur le terrain dans la base de données. Une photographie représentative de l'immeuble apparaît au début de la fiche et des photographies supplémentaires sont incluses à la fin de celle-ci.

Avant leur intégration dans la fiche, les photographies numériques ont été traitées sommairement et redimensionnées. Pour l'occasion, un système d'identification alphanumérique a été élaboré. Chaque photographie est identifiée par un code composé de six segments distincts. En voici les principales lignes :

1. L'année de la prise de la photographie

2016 ou 2017

2. Le code de la municipalité

Code géographique attribué à chacune des dix municipalités de la MRC de Mékinac par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT), composé de cinq chiffres.

Grandes Piles	35040
Hérouxville	35035
Lac-aux-Sables	35010
Notre-Dame-de-Montauban	35005
Saint-Adelphe	35015
Saint-Roch-de-Mékinac	35045
Saint-Séverin	35020
Saint-Tite	35027
Sainte-Thècle	35050
Trois-Rives	35055

3. Le nom de la voie publique

Code de quatre lettres préétabli identifiant la voie publique.

Ex : MASS	rue Masson
NTDM	rue Notre-Dame
STGA	rue Saint-Gabriel
R159	route 159
2AVE	2 ^e Avenue

4. Le numéro civique

Segment toujours composé de quatre chiffres. Dans les cas où le numéro civique se compose de moins de quatre chiffres, des zéros (0) sont insérés en premier lieu de manière à atteindre le nombre de caractères voulu. Advenant que le bien soit identifié par plus d'un numéro civique, seul le plus petit chiffre est retenu.

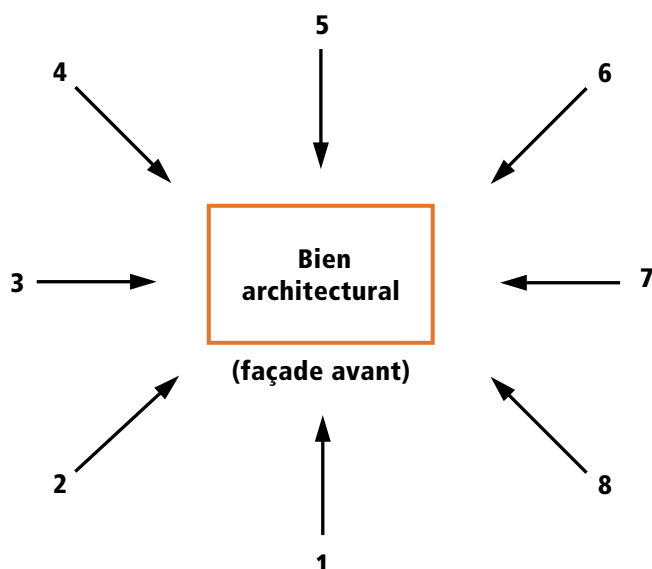
Pour les biens ne comportant pas de numéro civique (ex.: croix de chemin, pont couvert, etc.), un court descriptif composé de quatre caractères a été employé pour l'occasion.

Ex : CALV	calvaire
CHAR	charnier
PONT	pont

5. Le numéro de la prise de vue

Le devis photographique s'élabore comme suit (voir schéma ci-contre) :

1. Vue frontale de la façade principale
2. Vue d'angle 1 – angle façade principale et façade latérale gauche
3. Vue frontale de la façade latérale gauche
4. Vue d'angle 2 – angle façade latérale gauche et façade arrière
5. Vue frontale de la façade arrière
6. Vue d'angle 3 – angle façade arrière et façade latérale droite
7. Vue frontale de la façade latérale droite
8. Vue d'angle 4 – angle façade latérale droite et façade principale
9. Détail(s)
10. Édifice(s) secondaire(s)
11. Cour arrière et stationnement
12. Enseigne(s) et affichage(s)
13. Le site dans son environnement :
Vue d'ensemble à l'approche du site



6. Le numéro séquentiel

Ce numéro séquentiel (01, 02, 03, etc.) est nécessaire s'il y a plus d'une photographie pour la même prise de vue d'un même bâtiment (ex. deux fois la façade principale). Ce numéro n'est employé qu'au besoin.

Ex. : 2016_35035_4AVE_0640_08_02

Du terrain réalisé en 2016 dans la municipalité de Grandes-Piles, deuxième photographie de l'angle de la façade principale et de la façade latérale droite, pour l'immeuble situé au 640, 4^e Avenue. Le trait souligné est utilisé pour séparer chaque segment du code d'identification.

ÉTAPE 5 • RECHERCHES ET ANALYSES HISTORIQUES

Les recherches documentaires et iconographiques appliquées au présent inventaire du patrimoine bâti demeurent relativement sommaires. Découlant principalement de la consultation des sources secondaires, les recherches avaient pour but d'extraire les données historiques existantes contenues dans certains documents publiés, études ou anciens inventaires, afin de dater ou de situer la période de construction du bien patrimonial, de statuer sur des associations avec des personnages ou des événements importants et de dresser une synthèse de l'évolution physique du bien. Le cas échéant, des recherches plus poussées pourront être réalisées par le CLD de Mékinac, en priorisant les biens de valeur patrimoniale élevée moins documentés. L'ensemble des données historiques retracées à ce jour dans le cadre de cette phase d'inventaire, de même que les informations recueillies auprès de certains propriétaires rencontrés lors des visites sur le terrain, ont été intégrés dans la fiche d'inventaire du bien associé.

Les principales monographies et études, les circuits historiques existants, de même que les collections numériques accessibles via l'Internet, comme celles de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et du *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* (RPCQ), ont été consultés et les données recueillies ont été intégrées à la base de données. Le cas échéant, les références bibliographiques consultées ont été inscrites à l'endroit approprié dans la fiche.

Certaines sociétés d'histoire locales, ainsi que des propriétaires, ont également fourni des informations historiques se rattachant aux biens inventoriés. Au nombre des propriétaires rencontrés, certains ont été en mesure de nous fournir des photographies anciennes inédites provenant de leur propre collection et de raviver leur mémoire afin de clarifier certains de nos questionnements. Si la tradition orale est à prendre avec précaution, il n'empêche pas moins qu'elle peut fournir des pistes de recherche intéressantes sur l'histoire d'un bâtiment. Les informations recueillies ont été intégrées dans la section historique de la fiche associée, dans la base de données, avec le nom de la personne ressource en référence.

Pour les immeubles n'ayant fait l'objet d'aucune documentation antérieurement, il est possible que la section traitant des données historiques de la fiche d'inventaire demeure incomplète, à l'exception de l'année de construction basée sur les informations tirées du rôle d'évaluation ou sur les observations relatives à l'architecture et à l'aménagement du territoire. Ces dates, qui peuvent s'avérer approximatives, pourront éventuellement être validées ou modifiées à la suite de recherches plus approfondies sur certains bâtiments.

À l'instar des données historiques, les sources bibliographiques consultées ont été inscrites dans la fiche d'inventaire. Advenant qu'aucun document à même de relater l'histoire du bien inventorié n'ait pu être retracé dans le cadre du mandat d'inventaire, la section traitant des sources bibliographiques n'a fait l'objet d'aucune saisie de données.

ÉTAPE 6 • ÉVALUATION ET HIÉRARCHISATION PATRIMONIALE

Cette sixième étape consistait essentiellement à l'évaluation patrimoniale de tous les biens inventoriés. L'évaluation du patrimoine bâti a pris en compte l'état de conservation, l'état d'authenticité, la valeur intrinsèque du bâtiment et la qualité du milieu environnant. Ainsi, l'évaluation patrimoniale ne s'est pas faite seulement en vertu de l'ancienneté et de critères esthétiques, mais selon une échelle de critères plus complète. L'évaluation patrimoniale tient compte de cinq principales valeurs pour bien dégager le potentiel monumental et historique : 1) valeur d'âge et intérêt historique, 2) valeur d'usage, 3) valeur d'architecture, 4) valeur d'authenticité et 5) valeur de contexte¹. Un énoncé de valeur patrimoniale a été rédigé pour chaque bien inventorié afin de justifier la valeur patrimoniale attribuée à chacun.

Un court commentaire de quelques lignes a été rédigé afin de justifier la valeur patrimoniale attribuée au bâtiment pour son état physique, son état d'authenticité ainsi que pour l'évaluation patrimoniale. En ce qui a trait à l'évaluation patrimoniale, qui met en lumière les principaux aspects qui contribuent à définir la valeur globale du bien inventorié, seuls les éléments qui participent à l'attribution de la valeur patrimoniale ont fait l'objet d'un bref commentaire. Pour l'occasion, seules les cases se rapportant spécifiquement aux éléments traités dans le commentaire (âge et histoire, usage, architecture, authenticité et contexte) ont été cochées, de manière à faciliter l'identification des valeurs d'importance qui ont favorisé l'attribution de la valeur patrimoniale globale.

En dernier lieu, une cote patrimoniale (exceptionnelle, supérieure, bonne, moyenne et faible) a été attribuée à chaque bien patrimonial de l'inventaire. Voici la signification de chacune des cotes patrimoniales attribuées :

Valeur exceptionnelle • Valeur à l'échelle nationale, c'est-à-dire que la valeur patrimoniale dépasse largement l'échelle locale ou régionale. Il s'agit d'éléments rares, d'équipements spécialisés qui sont des points de référence dans le milieu ou qui ont joué un rôle historique majeur dans le développement d'un lieu. Ayant habituellement déjà une valeur patrimoniale reconnue par le milieu, les bâtiments de valeur exceptionnelle sont rares (ex. ponts couverts, certaines églises) et sont habituellement déjà protégés par un statut.

1. Voir Annexe 4 • Valeurs patrimoniales, p. 97.

Valeur supérieure • Valeur à l'échelle régionale, au-dessus de la moyenne des bâtiments patrimoniaux recensés. Il s'agit d'éléments bâtis qui se démarquent et qui sont bien préservés dans l'ensemble. Leur valeur patrimoniale est habituellement reconnue dans le milieu ou évidente pour le non initié. Il peut s'agir d'une très vieille demeure ayant conservé ses principaux attributs ou d'une église particulièrement bien préservée.

Valeur bonne • Valeur qui rejoint un nombre important de propriétés qui sont dans la moyenne, c'est-à-dire qui possèdent des attributs intéressants ou significatifs qui permettent de statuer sur leur ancienneté, leur intérêt architectural ou esthétique et leur appartenance à ensemble architectural sans nécessairement se démarquer de façon importante. Il peut s'agir de maisons de styles courants (québécoise, vernaculaire américaine) qui ont préservé plusieurs de leurs caractéristiques mais qui peuvent avoir subi quelques interventions réversibles mineures.

Valeur moyenne • Valeur habituellement attribuée à des bâtiments qui ont subi un nombre important de transformations qui brouillent un peu l'ancienneté, l'intérêt architectural ou esthétique. Cela n'empêche pas que le bâtiment puisse posséder un bon potentiel de mise en valeur si des travaux adéquats étaient effectués.

Valeur faible • Valeur attribuée à un bâtiment qui a presque tout perdu ses éléments d'intérêt ou qui a connu des transformations irréversibles qui dénaturent beaucoup son aspect d'origine. Le présent inventaire, qui ne retenait que les bâtiments de forte valeur, ne comprend aucun bien patrimonial de valeur faible.

Il est important de mentionner que cette valeur patrimoniale est une donnée susceptible d'évoluer avec le temps selon la nature des interventions. Un bâtiment de grande valeur patrimoniale pourrait, à la suite de travaux malencontreux ou d'un incendie, perdre une bonne part de sa valeur. À l'inverse, un bâtiment altéré par le passé pourrait reprendre de la valeur à la suite de travaux où des composantes plus harmonieuses avec l'aspect d'origine seraient reconstituées ou réinstallées.

Une fois l'ensemble des 121 bâtiments évalués, des recommandations ont été formulées pour chacun d'eux. D'abord destinées aux inspecteurs et gestionnaires municipaux, dont les membres du CCU qui doivent analyser des demandes de permis, ces courtes recommandations ont été divisées en deux volets. D'abord, les recommandations relatives aux éléments à conserver et à mettre en valeur. On y retrouve la liste des principales composantes d'origine et des matériaux qu'il convient de préserver et d'entretenir.

En deuxième lieu, des recommandations relatives aux éléments à corriger ou à rétablir ont été énoncées. Il s'agit en fait de suggestions pour rendre le bâtiment plus près de son état d'origine ou en harmonie avec son courant architectural. Ces recommandations attireront l'attention sur des éléments discordants ou à corriger, sur les types de matériaux ou de composantes à privilégier.

ÉTAPE 7 • SYNTHÈSE

Cette étape a été consacrée à la rédaction du présent rapport synthèse qui comprend une présentation des principaux courants architecturaux, caractéristiques architecturales et particularités régionales, ainsi qu'un diagnostic de l'état actuel du patrimoine bâti de la MRC de Mékinac. Ces constats touchent l'état physique du parc immobilier ancien et leur état d'authenticité en général.

Ce rapport propose également, suite au diagnostic qui a été dressé, des orientations pour la suite des choses. De nouvelles mesures réglementaires, législatives, incitatives et de sensibilisation sont ainsi proposées.

BIENS LIVRABLES

Au terme de ce mandat, la MRC de Mékinac a reçu :

- Une base de données FileMaker Pro contenant l'ensemble des informations sur le patrimoine bâti contenues dans les 121 fiches d'inventaire des bâtiments. Cette base de données est aussi fournie en version PDF et en tableau Excel;
- L'ensemble des photographies numériques prises au cours du mandat, identifiées et archivées sur DVD. Les photographies sont classées par noms de rues;
- Les fiches d'inventaire imprimées en deux copies et regroupées dans des cartables à anneaux;
- La version finale du rapport synthèse, sous format papier 8½" x 11" en couleur (3 copies) et en format numérique (PDF).

Un courant architectural, aussi appelé style, se définit comme un ensemble de règles ou de caractères formels qui permettent de classer des bâtiments dans une catégorie. Les courants architecturaux sont surtout reconnaissables par leur volumétrie générale, la forme du toit témoignant de l'évolution des techniques de construction, ainsi que par le type d'ornements et de saillies issus de diverses tendances architecturales.

D'abord d'esprit français, l'architecture traditionnelle québécoise a ensuite été influencée par la mode néoclassique britannique. Il en a résulté au 19^e siècle un modèle de maison dite québécoise d'influence néoclassique qui est la synthèse des influences françaises et anglaises et de l'adaptation au climat. Ensuite, le style Second Empire a fait son apparition, suivi des modes américaines. La fin du 19^e siècle a été particulièrement faste au niveau de la diversité des influences stylistiques. Le courant romantique a contribué à la création d'une architecture éclectique empreinte de pittoresque. Au 20^e siècle, les courants à saveur industrielle ou artisanale ainsi que la modernité internationale ont largement contribué à la définition de l'architecture des villes et des banlieues. Malgré tous ces métissages d'influences culturelles diverses, les Québécois ont su créer une architecture tout à fait originale et adaptée aux milieux ruraux, villageois, de villégiature ou suburbains.

Le cadre bâti de la MRC de Mékinac est très riche au niveau de son architecture et présente une certaine diversité de typologies malgré une dominance des styles plus traditionnels. L'amalgame de l'influence américaine aux traditions architecturales qui ont cours dans la province depuis le 18^e siècle a donné lieu à une architecture métissée qui traduit à la fois sa grande capacité d'adaptation aux conditions de vie parfois rigoureuses qui caractérisent le sol québécois, tout en dévoilant ses affinités avec l'approche américaine, qui constitue depuis toujours une source d'inspiration de par son esprit innovateur.

La plupart des bâtiments anciens, malgré leurs modifications, peuvent être classifiés parmi les courants architecturaux présentés ici, ou du moins s'y apparenter. Notons également qu'il existe peu d'exemples « purs » de chacun des courants, l'architecture étant davantage une question de métissage des formes et des matériaux, au gré notamment des spécificités du milieu, des matériaux disponibles et des traditions locales. On parle plutôt ici d'influences stylistiques ou de certains emprunts d'éléments à un courant donné. De plus, sur certains bâtiments, il n'est pas rare de retrouver plus d'un style sur une même façade. Dans ces cas particuliers, on retrouve tout de même habituellement une influence dominante.

L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE DU 19^E SIÈCLE

L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE QUÉBÉCOISE D'INFLUENCE NÉOCLASSIQUE (1830-1900)

La maison traditionnelle québécoise peut en quelque sorte être comprise comme la version vernaculaire de la maison néoclassique. D'une certaine façon, il s'agit d'une construction plus libre de l'habitation, répondant spécifiquement à des contraintes fonctionnelles, économiques et climatiques en fonction du lieu d'érection et du statut social de ses occupants. Ainsi, la maison traditionnelle québécoise connaît plusieurs variantes; du petit corps de logis dépouillé et implanté en milieu rural, elle peut prendre la forme d'une habitation villageoise plus développée et ornementée.

Malgré sa versatilité, la maison traditionnelle québécoise possède des caractéristiques récurrentes qui permettent d'en définir le style. De manière générale, cette maison est caractérisée par une symétrie dans la composition de sa façade. Sa toiture, à deux versants, se prolonge souvent au-delà des murs avant et arrière grâce à des larmiers incurvés protégeant ainsi une galerie aménagée en façade. Lorsque les versants de la toiture sont droits, il n'est pas rare qu'un auvent en appentis ait été installé afin de recouvrir l'espace de la galerie. On constate également que les combles de la maison traditionnelle québécoise sont habités, comme en témoigne la présence de lucarnes à pignon ou à fronton. Enfin, la maison est surhaussée par rapport au niveau du sol et possède régulièrement, dans son prolongement longitudinal, une cuisine d'été qui reproduit à plus petite échelle les mêmes caractéristiques que le corps de logis principal. Son parement est généralement en planches de bois posées à l'horizontale et parfois, à la verticale.

Le territoire de la MRC de Mékinac possède quelques exemples de maisons traditionnelles québécoises. La concentration la plus importante a été repérée dans la municipalité de Saint-Séverin. Avant que ce type de maisons ne disparaisse progressivement du paysage, il était plus largement réparti sur le territoire mékinacois. Les photographies d'époque témoignent de leur présence à Saint-Tite, qui en était beaucoup plus pourvue qu'aujourd'hui. Plusieurs de ces maisons ont été démolies, parfois dès les premières décennies du 20^e siècle, pour faire place à des bâtiments plus modernes et fonctionnels.



240, rang de la Petite-Rivière Nord à Saint-Séverin

Principaux éléments caractéristiques

- Corps de logis rectangulaire d'un étage et demi;
- Carré en bois en pièce sur pièce habituellement légèrement exhaussé du sol;
- Toit à deux versants aux larmiers retroussés (forme d'accent circonflexe) recouvert de bardeau de cèdre ou de tôle traditionnelle. Habituellement, le larmier incurvé couvre une galerie aménagée en façade;
- Parement extérieur en planche de bois ou en bardeau de cèdre;
- Composition symétrique de la façade qui dénote une influence néoclassique;
- Fenêtres à battants à grands carreaux et porte en bois à panneaux;
- Lucarnes à pignon;
- Ornementation sobre : chambranles, planches cornières, éléments de galerie.



670, rue Notre-Dame à Saint-Tite



Maison à l'abandon dans le rang Petite-Rivière Nord à Saint-Séverin.



1911, rang Saint-Pierre à Hérouxville. Cette maison est située près de la limite de la municipalité de Saint-Narcisse.



Maison à l'abandon près de la route 159 à Saint-Séverin.



1132, rue Principale à Saint-Roch-de-Mékinac. Ce style architectural est assez rare dans les secteurs développés le long de la rivière Saint-Maurice. Il s'agit ici d'un exemple où le toit ne possède pas de versant incurvé.



Dépendance sise au 1750, route 159 à Saint-Tite. Les bâtiments secondaires d'une ferme pouvaient reprendre certaines composantes architecturales selon le style architectural de la maison principale (ex. versants incurvés du toit).

LE STYLE SECOND EMPIRE ET LA MAISON À MANSARDE (1875-1920)

L'architecture Second Empire a fait son apparition dans le dernier quart du 19^e siècle au Québec, prenant sa source dans l'architecture développée à Paris sous le règne de Napoléon III. D'abord réservé à l'architecture monumentale, dont les bâtiments institutionnels et les maisons bourgeoises, le style Second Empire a été popularisé plus tardivement dans l'architecture domestique des villages québécois.

C'est la forme de la toiture qui caractérise en premier lieu le bâtiment de style Second Empire. Dite à la Mansart ou à toit brisé, la toiture des bâtiments Second Empire, à quatre ou deux versants (eaux), se caractérise par la présence d'un terrasson (portion supérieure dont l'inclinaison est peu prononcée) et d'un brisis (portion inférieure dont l'inclinaison est presque verticale). Par ailleurs, les bâtiments conçus à partir de ce style architectural ont généralement un rez-de-chaussée légèrement surhaussé et présentent une façade dont l'ordonnance des ouvertures est symétrique. Le style Second Empire se distingue souvent par la présence d'un avant-corps central, lequel est parfois traité à la manière d'une tourelle couronnée d'une terrasse faîtière. Lorsqu'il y a présence de lucarnes sur la toiture, celles-ci sont parfois cintrées. À cela s'ajoutent les baies et les portes à arc surbaissé, dont la riche ornementation est souvent associée à ce style architectural.

Largement inspirée de l'architecture résidentielle bourgeoise de style Second Empire, la maison à mansarde constitue une version davantage populaire et modeste. En effet, la maison à mansarde conserve de cette architecture monumentale la toiture typique à deux eaux (versants) composée d'un terrasson et d'un brisis, dont la forme particulière présente le net avantage de dégager complètement l'espace des combles et de procurer ainsi à la maison un second étage entièrement habitable. De plus, la silhouette qui résulte de ce style architectural procure une élégance non négligeable à laquelle les villageois aiment bien s'associer.

La maison à mansarde est bien représentée sur le territoire de la MRC de Mékinac, autant dans les milieux villageois qu'aux abords des rangs de campagne. Parfois plus élaborées, parfois plus modestes, ces maisons sont facilement reconnaissables par le profil de la toiture. Une concentration plus importante de ce type d'architecture est particulièrement présente dans le village de Grandes-Piles et dans le 1^{er} rang Price à Lac-aux-Sables.



Ancien presbytère de Grandes-Piles, sis au 630, 4^e Avenue.

Principaux éléments caractéristiques

- Corps de logis rectangulaire à deux étages légèrement exhaussé du sol, charpente en madrier de bois;
- Toiture brisée dite à la Mansart, à quatre ou deux versants (eaux) et constituée de terrassons (partie supérieure / faible inclinaison) et de brisis (partie inférieure / inclinaison presque verticale) et recouverte de tôle traditionnelle;
- Galerie couverte d'un auvent indépendant en façade;
- Parement de planches de bois ou de brique;
- Composition symétrique de la façade;
- Ouvertures caractérisées par des fenêtres à battants à grands carreaux ou à guillotine et des lucarnes à pignons ou cintrées dans le brisis;
- Ornementation généralement sobre : chambranles, planches cornières et parfois corniche sous le brisis. On retrouve également des décors plus éclectiques.



790, 4^e Avenue à Grandes-Piles



531, route 153 à Saint-Tite



200, rue Principale à Saint-Adelpe



Bâtiment secondaire en cour arrière d'une maison sise au 280, rue Saint-Gabriel à Sainte-Thècle.



971, rue Veillette, dans le secteur d'Hervey-Jonction à Lac-aux-Sables.



L'ancien couvent de Sainte-Thècle, situé au 283, rue Dupont, est issu du courant Second Empire.

L'INFLUENCE DES GRANDS COURANTS STYLISTIQUES À LA FIN DU 19^E SIÈCLE (1880-1930)

Sous la domination britannique, la colonie connaît une expansion démographique et économique sans précédent. Cet essor est accompagné de l'apparition de nouveaux programmes architecturaux ainsi que par un besoin accru d'immeubles. L'arrivée, dès la seconde moitié du 18^e siècle, d'ingénieurs militaires et d'architectes venus de Grande-Bretagne modifie les manières de construire. Ils possèdent une formation académique, des connaissances théoriques ainsi que la capacité à élaborer un projet sur papier suivant des conventions précises. Leur contribution donne lieu au dépassement de l'architecture traditionnelle en sol québécois par l'introduction et la diffusion de nouvelles typologies formelles, en plus de participer à l'émergence des premiers « architectes québécois » dans le sens moderne du terme.

Par ailleurs, le courant « romantique » apparu au milieu du 19^e siècle favorise l'émergence de nouveaux styles qui amalgament architecture et nature. L'architecture issue du courant romantique ne comporte pas de récurrences formelles rigoureuses, mais trouve plutôt son unité dans le rapport qu'elle entretient avec son environnement immédiat, notamment en bordure des plans d'eau. Ainsi, les éléments caractéristiques de cette architecture sont des espaces qui prolongent l'architecture dans la nature, de sorte qu'elle entretient littéralement un dialogue avec elle. Il peut aussi bien s'agir de galeries ceinturant la maison, de porches ouverts, de balcons, de vérandas que d'oriels, de logettes ou de *bow-window*. L'architecture romantique est également caractérisée par des volumes aux multiples avancées, aux toitures complexes et à la fenestration abondante. Elle puise son vocabulaire à différentes sources, donnant ainsi des styles distincts, mais dont l'ouverture sur la nature demeure la pierre angulaire.

L'architecture québécoise de cette période puise librement aux répertoires formels des siècles précédents (Antiquité, Moyen Âge, Renaissance), à l'exemple des grands courants stylistiques en provenance d'Europe et des États-Unis. Elle débouche, vers la fin du siècle, sur un éclectisme qui vise d'abord à produire des effets inédits et pittoresques sans souci de cohérence. Une diversité stylistique sans précédent marque la période dite victorienne, qui correspond approximativement au règne de la reine Victoria (1837-1901). Cette architecture soignée exécutée par des architectes est réservée à des programmes spécialisés comme des églises et des édifices publics et, plus rarement, à des résidences privées. Dans ces derniers cas, elle illustre l'appartenance du client à la bourgeoisie de manière évidente. L'architecture résidentielle courante des faubourgs, des villages et des campagnes échappe à l'influence de ce type d'architecture, et elle demeure largement tributaire de la tradition jusqu'au tournant du 20^e siècle.

LE NÉO-ROMAN

Tout comme le style néogothique, le style néo-roman puise ses formes dans le Moyen Âge, plus précisément dans l'art roman des abbayes françaises du 10^e au 12^e siècles. Il n'est donc pas surprenant qu'il soit devenu le principal concurrent du néogothique dans l'architecture religieuse au Québec. Le style néo-roman se définit par l'emploi généralisé de l'arc cintré, d'ouvertures à embrasure profonde, d'arcades diverses et de colonnes trapues. Quelques églises paroissiales de la MRC de Mékinac, soit les églises de Saint-Roch-de-Mékinac et Saint-Joseph-de-Mékinac à Trois-Rives, possèdent à des degrés divers une influence néo-romane.

Principaux éléments caractéristiques

- Utilisation de l'arc en plein-cintre (cintré);
- Architecture relativement massive en pierre.



Église de Saint-Roch-de-Mékinac, située au 1212, rue Principale.



Église de Saint-Joseph-de-Mékinac, sise au 580, rue Saint-Joseph.

L'ÉCLECTISME VICTORIEN (1880-1930)

L'architecture que l'on qualifie d'éclectique possède souvent des façades saturées par une ornementation qui puise son vocabulaire dans plusieurs styles et influences architecturales. Les bâtiments issus de l'éclectisme victorien possèdent souvent des volumes complexes, articulés par de nombreuses saillies, des tours et des pignons multiples qui accueillent une ornementation aussi diverse qu'abondante.

Une bonne partie de ce courant architectural est dérivé de l'architecture néo-Queen Anne qui fait référence au règne d'Anne Stuart en Angleterre de 1702 à 1714, et plus particulièrement à la transition qui l'a marquée entre les 17^e et 18^e siècles : le passage d'un siècle encore attaché au Moyen Âge à un nouveau, marqué pour sa part par le classicisme. Ainsi, dans l'architecture Queen Anne, on retrouve la touche pittoresque propre à l'époque médiévale, mais également un vocabulaire classique. Il résulte de cette rencontre une architecture aux volumes articulés, ponctués de tourelles, de saillies et possédant des frontons-pignons au-dessus des fenêtres et des porches. La complexité des toitures ainsi que la présence de galeries et de vérandas caractérisent aussi le style Queen Anne.

L'architecture néo-Queen Anne et ses dérivés éclectiques sont souvent qualifiés d'architecture victorienne car ils se sont déployés sous le règne de la reine Victoria, d'où le terme d'éclectisme victorien. Son caractère pittoresque marque l'aboutissement de l'architecture romantique de la fin du 19^e siècle. Ainsi, il est souvent conféré par des éléments qui agissent à titre décoratif, tels que des motifs dans le découpage du bardeau, de la menuiserie ouvragée ou encore la présence de polychromie dans les composantes architecturales.

Sans être très élaborés ni particulièrement fréquents sur le territoire mékinois, quelques cas d'architecture victorienne sont quand même à signaler et sont retenus dans l'inventaire. On les retrouve souvent bien inscrits dans les noyaux villageois où ils occupent une position intéressante ou particulière dans le paysage. Ces maisons se démarquent souvent des autres par leur ornementation développée.



100, rue du Pont à Notre-Dame-du-Montauban

Principaux éléments caractéristiques

- Volume très articulé au plan asymétrique : toitures irrégulières, tourelles d'angle, nombreuses avancées et saillies, balcons, pignons;
- Revêtement généralement en maçonnerie de pierre ou de brique, ainsi que en planche de bois;
- Présence de galeries couvertes et ornementées qui se prolongent souvent sur plus d'une façade;
- Utilisation de plusieurs éléments architecturaux puisés à différentes sources : frontons néoclassiques, boiseries ornementales, mâts, épis, consoles, encorbellements;
- Absence d'ouvertures typiques, variété de types d'ouvertures sur un même bâtiment, présence de fenêtres en baie (*bow window*, oriel);
- Amalgame de matériaux et de couleurs sur un même immeuble (bardeaux décoratifs ou polychromie, etc.);



1750, route 159 à Saint-Tite



211, rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle



211, rue Notre-Dame à Saint-Tite



380, rue Napoléon à Saint-Tite



Église de Saint-Adelphe, sise au 575, rue Principale.

L'INDUSTRIE ET L'ARCHITECTURE DU 20^E SIÈCLE (1880-1940)

Le phénomène de la standardisation des matériaux, de la mécanisation du travail et de la diffusion de plans-types par le biais de catalogues et de revues à grande échelle à travers l'Amérique a donné naissance à un nouveau type d'architecture dès la fin du 19^e siècle. Couramment désigné sous le terme d'architecture vernaculaire industrielle, ce type architectural est caractérisé par la simplicité de l'accès aux plans et aux matériaux de même que par sa construction à faible coût. Développée aux États-Unis puis introduite au Canada, l'architecture vernaculaire industrielle a connu une grande popularité et a contribué à la croissance rapide des villes suite à l'explosion démographique.

L'architecture vernaculaire industrielle ne se distingue pas d'un point de vue stylistique puisqu'elle reprend souvent les typologies du siècle précédent en les simplifiant, particulièrement dans l'architecture domestique. Là où elle innove, c'est en ce qui a trait aux matériaux et aux éléments architecturaux; les premiers sont usinés, tels que les poutres et les planches tandis que les seconds, notamment les portes et les fenêtres, sont standardisés et distribués par catalogues. De façon générale, la volumétrie de l'architecture vernaculaire industrielle est simplifiée à l'extrême; elle se résume souvent à une boîte carrée dont l'austérité est adoucie par des éléments décoratifs ou des toitures à faibles pentes. La standardisation des matériaux et des éléments architecturaux ainsi que l'utilisation de la charpente claire aussi appelée « *Baloon Frame* » accélèrent considérablement le processus de construction. Il est possible, selon les publicités de l'époque, de bâtir sa maison en quelques jours sans connaissance pratique préalable à partir d'un plan-type que le client peut adapter à ses besoins et à ses moyens. La diffusion massive de l'architecture vernaculaire industrielle, particulièrement dans le domaine de l'architecture résidentielle, a contribué à la disparition des savoir-faire locaux traditionnels.

La majorité des bâtiments retenus dans l'inventaire appartiennent à ce courant stylistique. Ils ont surtout été construits entre la fin du 19^e siècle et le début du 20^e siècle, à une époque particulièrement florissante. Ces bâtiments se répartissent principalement en trois typologies distinctes : le cottage vernaculaire américain, la maison *Boomtown* et la maison cubique.

LE COTTAGE VERNACULAIRE AMÉRICAIN (1880-1940)

La MRC de Mékinac compte plusieurs cottages vernaculaires américains répartis autant dans les villages qu'à la campagne. Le cottage vernaculaire est le type le plus varié et le plus courant de l'architecture issue de l'industrie. Il est principalement caractérisé par une volumétrie simplifiée à l'extrême. Son austérité est par ailleurs adoucie par des éléments décoratifs produits en série ou usinés et des toitures de types variés qui puisent aux répertoires stylistiques de l'architecture du 19^e siècle, notamment celui de la maison traditionnelle québécoise avec laquelle elle partage plusieurs caractéristiques.

Principaux éléments caractéristiques

- Volumétrie cubique ou rectangulaire dénotant une simplification des formes;
- Toitures à pentes variables, souvent à deux versants droits d'environ 45 degrés en continuité avec les maisons traditionnelles québécoises;
- Présence d'une galerie couverte d'un auvent indépendant;
- Mur-pignon parfois orienté vers la voie publique;
- Revêtements légers : planches de bois, bardeau d'amiante-ciment, crépi;
- Portes et fenêtres à battants ou à guillotine usinées;
- Éléments d'ornementation qui puisent aux répertoires de l'architecture du 19^e siècle qui sont standardisés : chambranles, planches cornières, frontons.



1137, rue Principale à Saint-Roch-de-Mékinac



450, rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle



1031, rang Saint-Pierre à Hérouxville



361, rue Saint-Gabriel à Saint-Tite



1772, route 159 à Saint-Séverin



180, chemin de la Rivière, dans le secteur de Saint-Joseph-de-Mékinac à Trois-Rives.

LA MAISON *BOOMTOWN* (1870-1930)

L'architecture *Boomtown* constitue un style propre à l'architecture domestique et commerciale. Il a été développé après la crise économique de 1870 pour faire face à la rapide croissance des villes. La maison *Boomtown* est principalement caractérisée par sa toiture plate ou accusant une légère pente vers l'arrière. Son volume cubique est généralement recouvert d'un parement en brique ou d'un déclin de bois tandis que ses ouvertures sont rectangulaires et distribuées régulièrement sur la façade avant. De facture sobre, la maison *Boomtown* possède une légère ornementation qui se situe au niveau du couronnement, soit par une corniche ouvragée ou un parapet décoré.

Principaux éléments caractéristiques

- Volume cubique ou rectangulaire, de deux étages, peu dégagé du sol;
- Toiture plate ou à faible pente vers l'arrière camouflée par un parapet;
- Peu de saillies mise à part la présence d'une galerie couverte d'un auvent indépendant en façade ou d'un balcon à l'étage;
- Parement en brique (fréquent) ou en planches de bois à clin (plus rare);
- Distribution régulière des ouvertures;
- Fenêtres à guillotine ou à battants à grands carreaux;
- Ornementation surtout concentrée au niveau du couronnement (corniche ou parapet).



204, rue de l'Église à Notre-Dame-du-Montauban



510, rue Notre-Dame à Saint-Tite



380, rue Principale à Notre-Dame-de-Montauban



995, route Rousseau à Notre-Dame-du-Montauban



La rue Notre-Dame du noyau villageois de Saint-Tite présente ici une succession d'immeubles boomtown qui ont remplacé des maisons de bois plus anciennes datant de la formation du village. Source : Serge LAMBERT et Yvon BELLEMARE. *La Mauricie, un temps d'abondance*. 1999, p. 138.

LA MAISON CUBIQUE (1890-1930)

La maison cubique est un modèle architectural provenant des États-Unis. Conçu par l'architecte Frank Kidder en 1891, ce modèle strictement résidentiel est communément appelé le *Four Square house*. Son intérêt réside dans les dimensions de son espace habitable; en effet, le plan carré, qui superpose deux étages entiers coiffés d'un toit pavillon à faibles pentes, confère à la maison cubique des dimensions dignes des maisons bourgeoises. La maison cubique possède généralement une lucarne sur le versant avant. De plus, puisque ce style architectural est contemporain de l'architecture romantique, il n'est pas rare d'en observer les influences sur la décoration des maisons cubiques. Mais de manière générale, l'ornementation de la maison cubique varie en fonction des goûts et des moyens financiers des premiers occupants. Plusieurs presbytères ont été construits selon les préceptes de ce courant architectural en raison de l'espace intérieur qu'il procure.

Principaux éléments caractéristiques

- Volumétrie cubique : plan carré de deux étages légèrement surhaussé du sol;
- Toit en pavillon (quatre versants) à faibles pentes, revêtu de tôle traditionnelle;
- Revêtements extérieurs variés : briques, planches de bois, bardeau de cèdre;
- Galerie couverte d'un auvent indépendant et aménagée en façade avant avec parfois un balcon à l'étage;
- Grandes lucarnes à croupe, à pignon ou en appentis;
- Distribution régulière des ouvertures : fenêtres à battants à grands carreaux ou à guillotine;
- Ornementation variable selon le statut social du propriétaire.



200, route 159 à Saint-Séverin



1485, route 367, dans le secteur de Montauban-les-Mines à Notre-Dame-du-Montauban.



583, chemin Saint-Joseph, dans le secteur de Saint-Joseph-de-Mékinac à Trois-Rives.



1090, route 159 à Saint-Tite



421, rue Saint-Paul à Saint-Tite



Ancien presbytère de Saint-Éloi, sis au 406, rue Garneau à Notre-Dame-de-Montauban.

LA MAISON ARTS AND CRAFTS

Au tournant du 19^e siècle, la société traditionnelle subit des transformations majeures en raison de l'industrialisation. C'est alors qu'apparaissent en Angleterre des mouvements de pensées en réaction contre cette perte de la structure sociale traditionnelle, des mœurs, de la religion et de la ville. Ce mouvement coïncide en outre avec celui de la Cité-jardin, véritable révolution urbanistique de la fin du 19^e siècle. Ce courant vise à prime abord le remplacement des quartiers d'habitations ouvrières, jugés sordides, par de nouveaux quartiers planifiés selon des principes humanistes.

Pour apprécier l'architecture du courant *Arts & Crafts*, il faut remonter aux théories du critique d'art John Ruskin (1819-1900) et de l'artiste et écrivain William Morris (1834-1896), tous deux Britanniques. Ils proposent de s'inspirer de l'artisanat et de l'habitation de la campagne anglaise afin de créer une architecture qui s'inscrive dans la tradition nationale. Le retour au travail manuel, l'usage de matériaux traditionnels, ainsi que le recours aux savoir-faire locaux sont valorisés pour faire obstacle à la standardisation. Le mouvement anglais gagne ensuite les États-Unis, où cette influence est divisée en plusieurs courants parmi lesquels on retrouve le *Shingle Style*, surtout populaire sur la côte est des États-Unis, le *Prairie Style*, davantage associé au centre du pays, et le style *Craftsman* de la côte ouest. Les différentes tendances sont rapidement popularisées à travers l'Amérique du Nord par l'entremise de catalogues et de revues de plans, durant toute la première moitié du 20^e siècle.

Si les réalisations du mouvement sont largement diffusées, son idéologie demeure mal comprise. Ainsi, en Amérique du Nord, le mouvement *Arts & Crafts* devient essentiellement un mouvement stylistique, sans portée sociale. D'abord adopté par l'élite anglophone, ce style voit son influence se limiter progressivement à la conception de quelques chalets et résidences secondaires, conçus à priori pour s'insérer dans un cadre de villégiature. Sans être un courant fréquent sur le territoire, ses influences sont toutefois bien présentes.

Principaux éléments caractéristiques

- Volume généralement imposant au plan articulé;
- Toitures de formes variées à versants de longueurs inégales, présence de cheminées;
- Ouvertures nombreuses et diversifiées, présence de fenêtres jumelées et de lucarnes;
- Espaces extérieurs protégés (perrons, galeries, terrasses);
- Utilisation de matériaux naturels et traditionnels (pierre, brique, stuc, bardeau de cèdre, planches de bois), parfois combinés entre eux;
- Ornements souvent limités aux éléments de la charpente (colombages, chevrons apparents);
- Chaque cas est unique et possède ses propres caractéristiques.



670, 2^e Avenue à Grandes-Piles



Maison jumelée sise au 670, 5^e Avenue à Grandes-Piles



Manoir du domaine McCormick sis au 5071, route 155, dans le secteur de Grande-Anse à Trois-Rives.

L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE

La MRC de Mékinac compte au moins un lieu de culte traditionnel dans chacune de ses municipalités constituantes. Habituellement, l'église paroissiale fait partie d'un noyau institutionnel comprenant également un presbytère et un cimetière. Par ailleurs, le territoire est parsemé de quelques croix de chemin et calvaires qui ponctuent le paysage. On trouve également quelques bâtisses à vocation religieuse à l'intérieur du Domaine Tavibois, à Hérouxville.



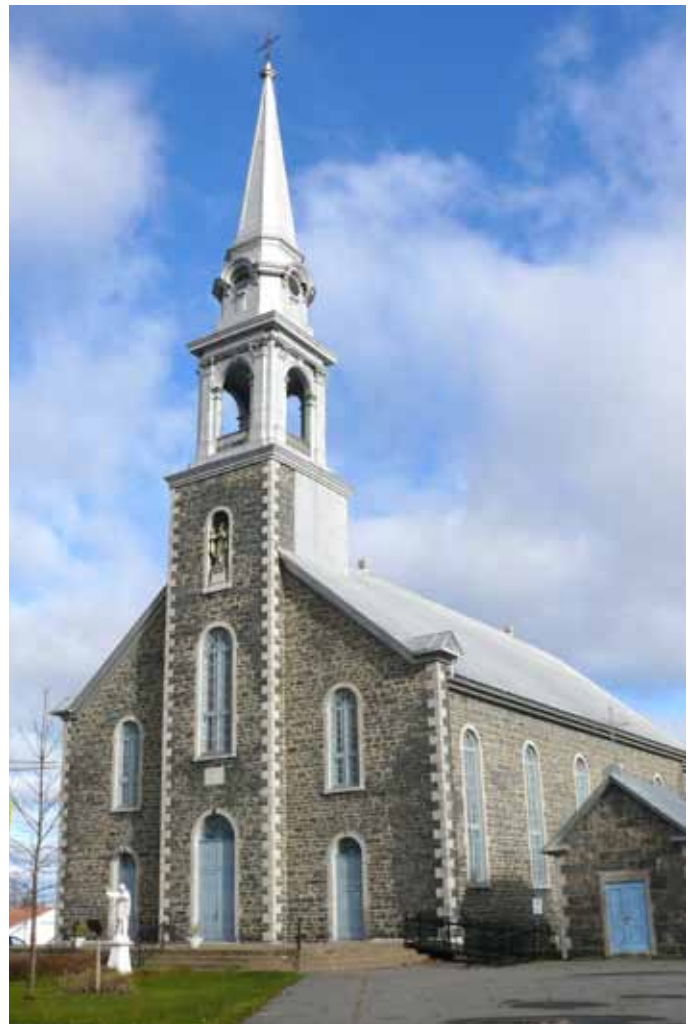
Église Saint-Timothée à Hérouxville, située au 821, rang Saint-Pierre.



Église de Notre-Dame-des-Anges, sise au 420, rue Principale à Notre-Dame-de-Montauban.



Église de Sainte-Thècle, située au 331, rue Saint-Jacques.



Église de Saint-Séverin, sise au 41, boulevard Saint-Louis.



Église de Saint-Tite, sise au 531, rue Notre-Dame.



Calvaire du Ruisseau Le Bourdais, visible aux abords de la route 153 à Saint-Tite.



Aménagé aux abords du rang Saint-Joseph à Saint-Adelphe, le calvaire Saint-Joseph qui a été cité immeuble patrimonial en 2009.



Église de Grande-Anse, située au 250, chemin de l'Anse, dans le secteur de Grande-Anse à Trois-Rives.



Oratoire érigé sur le Domaine Tavibois, au 17, chemin de Tavibois à Hérouville.

L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE

L'ancienne caserne de pompiers de Saint-Adelphe est représentative des postes d'incendie présents dans les milieux ruraux du début du 20^e siècle par son plan rectangulaire coiffé d'un toit en pavillon et par son ornementation principalement constituée de planches cornières et de chambranles peints d'une couleur contrastante. La tour destinée au séchage des boyaux constitue un point de repère important dans le village. Par son architecture simple et rationaliste, ce bâtiment public s'apparente à l'architecture industrielle.

La majorité des anciennes écoles de rang ou de village ont été modifiées et transformées en résidences privées, les rendant souvent méconnaissables par des interventions agressives. Si certaines d'entre elles ont préservé leur cachet d'origine malgré leur transformation, expliquant par le fait même leur présence dans l'inventaire, d'autres écoles de rang non retenues sur le territoire mékinacois sont laissées à elle-même depuis plusieurs années, alors qu'elles servent de dépendances agricoles ou sont carrément à l'abandon.

Bien qu'ils aient perdu leur usage d'origine, ces bâtiments possèdent une bonne valeur historique et participent activement aux paysages bâtis de la région mékinacoise.



La caserne Patrick-Douville, sis au 391, rue Principale dans le village de Saint-Adelphe. Il s'agit d'un immeuble patrimonial cité.



Ancienne école du hameau de Rousseau Mills, sise au 939, route Rousseau à Notre-Dame-de-Montauban.



Ancienne école de rang utilisée comme dépendance agricole près du boulevard Saint-Louis à Saint-Séverin.



Ancienne école sise au 704, 4^e Avenue à Grandes-Piles.



Ancienne école de l'arrondissement n° 5 du secteur du Bourdais, sise au 1251, route 153 à Saint-Tite.



Ancienne école de la route du Moulin à Notre-Dame-de-Montauban, qui sert aujourd'hui de hangar.

L'ARCHITECTURE INDUSTRIELLE

Quelques bâtiments de l'inventaire étaient destinés à l'origine à des activités industrielles. C'est le cas notamment d'un moulin à Saint-Séverin, qui fonctionnait à l'eau et était destiné à la fabrication de la farine et de produits de bois.

Autrefois, la grande majorité des villages de la MRC de Mékinac avait un ou plusieurs moulins pour carder la laine, scier le bois ou moudre les grains. Ces petites exploitations industrielles en milieu agricole fonctionnaient à l'eau ou à la vapeur et participaient à l'économie locale en engageant parfois plusieurs ouvriers. Installations bien souvent familiales, sises en bordure d'un cours d'eau, elles étaient reconnaissables à leur architecture simple et leur revêtement de bois. La plupart de ces moulins sont aujourd'hui disparus. Démantelés ou abandonnés, le temps a eu raison d'eux et a mené à leur disparition du paysage bâti de la région.



Moulin Lanouette ou Lafrance-Dessureault implanté près de la rivière des Envies, au 391, chemin des Moulins à Saint-Séverin.

L'ARCHITECTURE COMMERCIALE

Principalement axé sur la forêt et l'agriculture, le territoire de la MRC de Mékinac a connu un développement davantage tenu au niveau du commerce entre le milieu du 19^e siècle et les premières décennies du 20^e siècle, notamment en raison de son éloignement des grands centres urbains. Bien souvent, le magasin général constitue le seul point de vente facilement accessible où il est possible de se procurer de tout pour tous, allant des denrées alimentaires de base aux vêtements pour toute la famille, de l'outillage agricole aux tissus à la verge. Nombreux et bien garnis, les étalages côtoient les services de poste et de télégraphie qui y sont habituellement connectés.

Selon les régions, le nombre de magasins généraux peut varier en fonction du peuplement et fluctuer d'une municipalité à l'autre, au gré de la population résidente et de la superficie de l'arrière-pays à desservir. Ces petites entreprises familiales possèdent souvent un logement à l'étage ou une maison attenante, accessible par une porte ou un passage couvert et destinés à y loger la famille propriétaire du commerce. Après la retraite des parents, les enfants ou d'autres membres de la famille reprennent généralement les affaires.

Aujourd'hui, beaucoup de magasins généraux sont fermés, confrontés au manque de relève et à la concurrence toujours grandissante des magasins à grande surface. Lorsqu'ils sont encore ouverts, les magasins généraux ont souvent connu, plus que bien d'autres types bâtis, des interventions visant à les moderniser, leur forme et leur composition d'origine étant effacées au profit des nouvelles modes architecturales.

Il est à noter que cinq magasins généraux figurent dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Mékinac, notamment en raison de leur bon, voir même excellent état d'authenticité, et ce autant à l'extérieur qu'à l'intérieur. D'ailleurs, il est rare qu'une seule région possède à elle seule d'aussi intéressants exemplaires.



Ancien magasin de la famille Crête, sis au 720, 2^e Avenue à Grandes-Piles.



Ancien magasin de la famille Gignac, sis au 162, rue du Pont à Notre-Dame-de-Montauban.



Ancien magasin de la famille Lafontaine, sis au 640, rue Principale à Saint-Adelphe.



Ancien magasin de la famille Leblanc, au centre, connecté à la résidence familiale à gauche, sis au 290, rue Masson à Sainte-Thècle.



Ancien magasin de Napoléon Buist sis au 670, rue Notre-Dame à Saint-Tite.

L'ARCHITECTURE DE VILLÉGIATURE

L'architecture de villégiature n'est pas un style en soi. Il s'agit plutôt d'un type de construction implanté dans un milieu propice aux activités de villégiature, en bordure du fleuve ou de la rivière Saint-Maurice par exemple, et qui possède habituellement un caractère saisonnier. Deux grands ensembles et un bâtiment de ce type ont été sélectionnés sur le territoire de la MRC de Mékinac, soit le domaine McCormick dans le secteur Grande-Anse de Trois-Rives, plusieurs bâtiments du domaine Tavibois à Hérouxville et une résidence en bois rond de Saint-Roch-de-Mékinac.

Alors que certains sont conçus spécifiquement pour la saison estivale, les nombreux bâtiments composant le domaine McCormick sont construits tout en bois, avec des revêtements en planche, en bardeau ou en bois rond. Ces constructions, qui sont en harmonie avec la nature qui les entoure, comportent une décoration sobre et ne comprennent, dans certains cas, que des planches cornières et des chambranles comme ornementation. Les chalets construits entre les années 1950 et 1970 qui se trouvent sur le Domaine Tavibois sont pour leur part presque tous saisonniers, revêtus de bois (bois ronds ou simples planches) et dotés de grandes galeries couvertes ou de vérandas permettant aux occupants de profiter agréablement de la nature environnante.



Chalet d'hiver de Mme McCormick utilisé comme bureau d'accueil par le Domaine McCormick, sis au 5071, route 155, dans le secteur de Grande-Anse à Trois-Rives.



Chalet de bois rond implanté sur un grand terrain devant la rivière Saint-Maurice sis au 1421, rue Principale à Saint-Roch-de-Mékinac.



Chalet en bois rond construit pour Ovila Dénommé, canotier commandité par Mme McCormick pour la *Classique internationale de canot de la Mauricie*. Le chalet se trouve près de la rivière Saint-Maurice, sur la propriété du 5071, route 155 dans le secteur de Grande-Anse à Trois-Rives.



Chalet *Le Boivin* du Domaine Tavibois à Hérouxville, sis au 14, chemin du Domaine Tavibois.

LES BÂTIMENTS SECONDAIRES

Les bâtiments secondaires, qu'ils s'agissent de granges-étables, hangars, garages, cabanons ou remises, sont fréquents dans la MRC de Mékinac dont le territoire est encore principalement voué à l'agriculture. De typologies et de formes variées, plusieurs de ces bâtiments possèdent encore leurs composantes traditionnelles. Ces constructions forment un tout avec le bâtiment principal et sont souvent associées à ce dernier par les matériaux, des couleurs ou certains détails architecturaux.



Grange-étable attenante au 213, chemin Saint-Joseph, dans le secteur de Saint-Joseph-de-Mékinac à Trois-Rives.



Boutique à bois attenante au 611, chemin des Moulins à Saint-Séverin.



Bâtiment secondaire en bois peint en rouge attenant au 253, avenue des Chutes à Notre-Dame-du-Montauban.



Écurie attenante au 1911, rang Saint-Pierre à Hérouxville.



Bâtiment secondaire revêtu de bardeaux de bois attenant au 509, rue Principale à Notre-Dame-du-Montauban.



Bâtiment secondaire en bois attenant au 290, rue Masson à Sainte-Thècle.



Écurie ayant servi à loger les chevaux des chantiers forestiers de la compagnie de Jean J. Crête, à Grandes-Piles.

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Cette partie du rapport présente quelques caractéristiques architecturales mises en lumière par l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Mékinac. Il s'agit pour la plupart de composantes traditionnelles qui possèdent une valeur identitaire importante et qui mériteraient d'être conservées et mises en valeur.

LES MATÉRIAUX

MAÇONNERIE DE PIERRE

L'inventaire comporte peu de bâtiments faits ou revêtus de pierre. Lorsque c'est le cas, il s'agit pour la majorité de bâtiments publics comme des églises constitués de pierre à moellons, de taille ou à bossage donnant une image de monumentalité et de solidité au bâtiment. Au 20^e siècle, la pierre perd sa fonction porteuse pour devenir un simple élément de décor, alors que la pierre de revêtement est dorénavant supportée par une structure en bois ou en acier, comme c'est probablement le cas pour quelques églises de l'inventaire.



Revêtement de pierre à bossage sur l'église de Saint-Tite.



Portail en pierre de taille sur l'église de Saint-Adelphe.



Pierre à moellons sur la base du clocher de l'église de Saint-Séverin.



Pierre à bossage sur l'église de Sainte-Thècle.

MAÇONNERIE DE BRIQUE D'ARGILE

Plusieurs maisons de l'inventaire sont revêtues d'un parement de brique. Il s'agit surtout de maisons traditionnelles québécoises, de maisons mansardées, de résidences éclectiques et de bâtiments issus de l'architecture vernaculaire industrielle (ex. *Boomtown*) construits à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle. Anciennement, les bâtiments sont construits en massifs de maçonnerie, alors que plusieurs rangées de briques sont nécessaires pour former un mur plein destiné à servir de structure et de parement. De l'extérieur, ce type de construction est reconnaissable par une rangée de briques en boutisse (petit côté/bout de brique) à tous les six rangs de briques en panneresse (grand côté/brique sur la longueur). Par la suite, ce système de construction est remplacé par l'emploi d'une charpente de bois ou d'acier revêtue d'un parement indépendant constitué d'un seul rang de briques, qui sont dorénavant posées uniquement en panneresse.

Utilisée seule ou combinée à un autre matériau, la brique offre de nombreuses possibilités d'agencements, notamment pour former les linteaux ou des platebandes en brique debout au-dessus des ouvertures. Elle permet aussi une multitude de jeux décoratifs, comme les parapets, les corniches ou les bandeaux de briques en soldat, parfois de couleurs contrastantes, ou encore l'insertion d'éléments de pierre ou de béton moulé. Les teintes, les formats et les textures de briques semblables contribuent à créer des ensembles architecturaux homogènes.



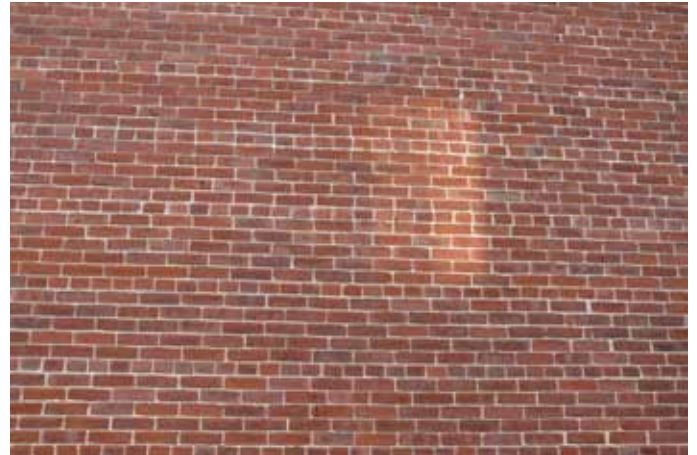
Brique de revêtement sur l'une des façades de l'ancien collège de garçons de Saint-Tite, sis au 501, rue Saint-Gabriel, qui est devenu l'usine de bottes Boulet.



Brique structurale sur une maison sise au 200, route 159 à Saint-Séverin.



Revêtement en brique peint en rouge avec ses magnifiques jeux de briques sur une maison de Sainte-Thècle sise au 2391, chemin Saint-Pierre Nord.



Brique structurale reconnaissable par une rangée de boutisses à tous les six rangs de briques sur une maison sise au 421, rue Saint-Paul à Saint-Tite.



Brique de revêtement sur une maison sise au 790, 4^e Avenue à Grandes-Piles.



Brique de revêtement sur le presbytère de Saint-Adelphe sis au 581, rue Principale.

REVÊTEMENTS DE BOIS

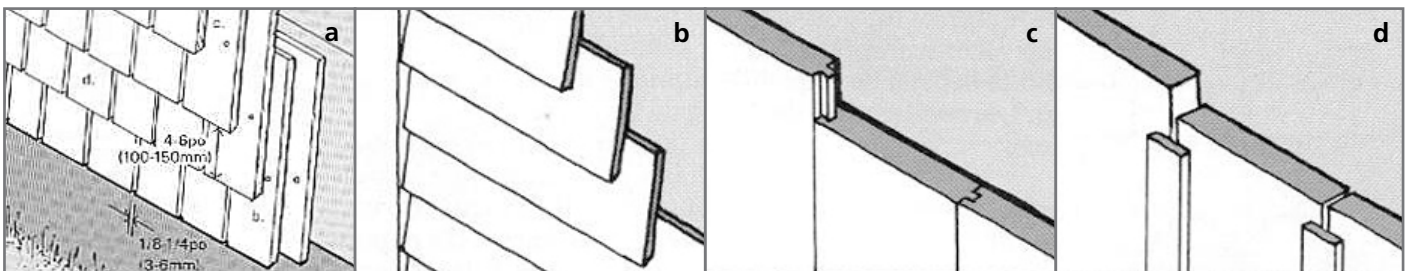
Matériau par excellence de l'architecture traditionnelle, le bois est encore très présent dans le paysage bâti de la MRC de Mékinac. Traditionnellement, on employait le bois comme revêtement léger sous la forme de bardeaux simples (murs et couvertures) ou sous la forme de planches de bois horizontales à clin ou de planches verticales juxtaposées ou bouvetées (*voir figure ci-bas*). Il subsiste encore quelques exemples de bâtiments entièrement revêtus de bois sur le territoire de la MRC de Mékinac.

Le revêtement en bardeau de cèdre, qui résiste très bien à l'eau et à l'humidité, était autrefois utilisé autant pour les murs que pour les toitures. Largement répandue dans plusieurs régions du Québec, cette mince planchette est assemblée de façon à ce que les joints et les trous de clouage soient protégés des intempéries par la rangée supérieure de bardeaux. Bien employé et entretenu, ce matériau peut avoir une grande durabilité. Sur les couvertures, les bardeaux de cèdre sont habituellement laissés à l'état naturel. Comme revêtement de mur, le bardeau de bois est toujours peint et est très résistant en raison de la verticalité des parois qui limite l'érosion et la dégradation par l'eau et les intempéries. Parfois découpés de différentes formes, les bardeaux peuvent devenir un élément décoratif d'une construction. On retrouve plusieurs exemples de bardeaux de bois dans la région de la MRC de Mékinac.



Revêtement de bardeaux découpés sur une maison sise au 220, rue Masson à Sainte-Thècle.

Les planches posées à l'horizontale, de type à clin (ou à déclin) ou à feuillure (à gorge), se chevauchent de façon à ce que l'eau ne puisse pénétrer dans le mur. Les planches posées à la verticale sont habituellement de conception plus ancienne. Elles peuvent être tout simplement juxtaposées, c'est-à-dire clouées côte à côte, bouvetées à l'aide de languettes et de rainures ou posées avec des couvre-joints. Ces planches, généralement en pin, ont une largeur variable. Ces types de revêtements sont fréquents dans la région mékinacoise, quoique la plupart ait été remplacée par des matériaux d'imitation demandant moins d'entretien tels que l'amiante-ciment, l'aluminium ou la fibre de bois pressée.



Illustrations de divers types d'assemblage de revêtements en bois : a) bardeau de bois; b) planche à clin; c) planche verticale bouvetée; d) planche verticale avec couvre-joint. Source : Mark LONDON et Cécile BAIRD. *Revêtements traditionnels*. Montréal, Héritage Montréal, 1986.



Bardeaux de bois peints en bleu pâle sur une maison sise au 1485, route 367, du secteur de Montauban-les-Mines à Notre-Dame-de-Montauban.



Revêtement de planches de bois horizontales sur une maison sise au 781, rue de la Montagne à Saint-Tite.



Revêtement de bardeaux de bois et de bois rond sur un chalet sis au 1421, rue Principale à Saint-Roch-de-Mékinac.



Revêtement de planches de bois horizontales sur une maison sise au 350, rue Principale à Saint-Adelphe.



Revêtement de planches de bois verticales sur un bâtiment secondaire attenante à la maison sise au 180, chemin de la Rivière, dans le secteur de Saint-Joseph-de-Mékinac à Trois-Rives.

TOITURES EN TÔLE TRADITIONNELLE

La tôle est un matériau couramment utilisé pour protéger les couvertures des toits en pente. Au milieu du 19^e siècle, en raison des nombreux incendies qui ont dévasté les villes et villages du Québec, certains règlements interdisent dorénavant l'utilisation de matériaux combustibles comme le bardeau de bois afin de réduire les risques de propagation des flammes. Cette interdiction aura de grandes répercussions tant en milieu urbain que les milieux ruraux. La tôle s'impose comme nouveau matériau de recouvrement, à un moment où le métier de ferblantier couvreur connaît un grand essor. Aujourd'hui encore, la tôle de couverture est largement présente dans la région et confère aux immeubles un aspect distinctif. Par sa texture et sa couleur, la tôle donne au bâtiment une grande part de son caractère.

Le revêtement de tôle n'est pas qu'esthétique. Il est aussi fonctionnel, considérant qu'il est bien adapté aux toits en pente. Nul autre matériau ne saurait mieux étancher ces toitures aux multiples noues et saillies, souvent peu isolées et mal ventilées. Traditionnellement, on retrouve principalement deux techniques d'assemblage traditionnelles : la tôle à la canadienne ou en plaque et la tôle à baguettes ou pincée. Autrefois utilisé comme tôle de revêtement, le fer-blanc est aujourd'hui généralement remplacé de nos jours par l'acier galvanisé.

La tôle dite à la canadienne est reconnaissable à son patron rappelant une multitude d'écailles plates. Ces plaques de petites dimensions sont en fait des bandes de tôle pliées et chevauchées les unes par rapport aux autres que l'on cloue obliquement au débord du toit. Cette méthode de pose, typique au Québec, a été remplacée au fil des années par la tôle à baguettes ou pincée lorsque les feuilles de tôle ont pu atteindre de plus grandes dimensions. La tôle à baguettes doit son nom aux baguettes de bois sur lesquelles sont assemblés les joints des feuilles de métal. De formes variables selon les époques, ces tasseaux de bois sont disposés perpendiculairement au débord du toit et leur espacement dépend de la largeur des tôles utilisées. La tôle pincée (ou à joints debout) s'apparente à la tôle à baguettes à la différence que les joints sont simplement pincés sans tasseaux pour donner l'aspect de la tôle à baguettes. On retrouve aussi quelques cas de tôle embossée qui est constituée de plaques de tôle possédant un motif décoratif en saillie.



Tôle à la canadienne sur une maison sise au 445, rue du Couvent à Notre-Dame-du-Montauban.



Tôle pincée sur une maison sise au 100, rue du Pont à Notre-Dame-du-Montauban.



Tôle pincée sur une maison sise au 930, rue Principale à Lac-aux-Sables.



Tôle en plaque sur la toiture de l'ancien couvent de Sainte-Thècle sis au 283, rue Dupont.



Tôle à baguettes sur l'église d'Hérouxville.



Tôle pincée sur une maison sise au 450, rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle.

OUVERTURES TRADITIONNELLES

Les ouvertures désignent l'ensemble des fenêtres, des portes et des lucarnes qui percent l'enveloppe d'un bâtiment, c'est-à-dire les murs et la toiture. Éléments essentiels pour l'accès, la ventilation et l'apport de lumière à l'intérieur d'un bâtiment, les ouvertures doivent rester fonctionnelles tout en conservant la chaleur l'hiver venu. Non seulement elles témoignent de l'âge et de la qualité des constructions, mais les ouvertures comptent également parmi les éléments les plus importants de la composition architecturale des façades.

PORTES

Les portes contribuent de façon notable à définir l'identité d'un édifice et leur diversité influence notre perception de la richesse architecturale des secteurs anciens de la MRC de Mékinac. Elles peuvent être construites avec ou sans contre-porte, à un ou à deux vantaux, avec ou sans baie latérale et imposte. Leurs détails d'ornementation et d'encadrement peuvent varier sensiblement : simples jambages, chambranles sculptés, couronnement appuyé sur de larges pilastres et constitué d'une corniche ouvragée ou d'un fronton décoratif. Les vieilles portes sont habituellement de modèle à panneaux (bois plein avec caissons), plus ou moins ouvragées et possèdent habituellement une partie vitrée.



Porte en bois sur une maison sise au 477, rue Principale à Notre-Dame-de-Montauban.



Portes de l'église de Lac-aux-Sables.



Porte en bois bien préservée sur une grange du secteur de Saint-Joseph-de-Mékinac à Trois-Rives.



Portes en bois à double battant d'un ancien magasin général sis au 290, rue Masson à Sainte-Thècle.



Porte en bois surmontée d'une imposte sur une maison sise au 531, route 153 à Saint-Tite.



Portes en bois à double battant de l'ancien magasin général Lafontaine, sis au 640, rue Principale à Saint-Adelphe.



Portes en bois avec imposte sur une maison sise au 509, rue Principale à Notre-Dame-du-Montauban.

FENÊTRES

Il existe dans la MRC de Mékinac plusieurs modèles de fenêtres. Si elles diffèrent par leurs dimensions, leurs proportions, leur mode d'ouverture et de subdivision du vitrage ainsi que par leur ornementation, la plupart des fenêtres ont une caractéristique commune qui découle de leur mode de fabrication. Héritées des traditions préindustrielles du travail et d'assemblage du bois, les fenêtres traditionnelles (à battants ou à guillotine) sont généralement constituées de montants et de traverses assemblés à tenons et à mortaises chevillés. Les fenêtres en bois composées de deux battants ouvrant vers l'intérieur constituent le modèle traditionnel le plus couramment rencontré dans la MRC de Mékinac. Autrefois, comme on ne produisait pas de verre de grandes dimensions, les fenêtres étaient composées de petits carreaux. Toutefois, à partir du 19^e siècle, les fenêtres intègrent quatre ou six grands carreaux. De plus, l'emploi de contre-fenêtres (châssis double) confère un aspect particulier à l'architecture des façades des bâtiments anciens dont on devine la profondeur des ouvertures et, par conséquent, l'épaisseur des murs.



Fenêtre à battants avec de grands carreaux sur une maison sise au 721, rue Saint-Alphonse à Lac-aux-Sables.



Fenêtre à battants surmontée d'une imposte sur une résidence sise au 510, rue Notre-Dame à Saint-Tite.



Fenêtre palladienne sur une ancienne école sise au 704, 4^e Avenue à Grandes-Piles.



Fenêtre à charnières sur une maison sise au 211, rue Notre-Dame à Saint-Tite.



Fenêtres à guillotine avec de grands carreaux sur l'église de Saint-Roch-de-Mékinac.



Fenêtre avec ouverture en arc cintré sur l'église de Saint-Séverin.

LUCARNES

La présence de lucarnes sur les toitures en pente est assez fréquente dans l'architecture traditionnelle québécoise. En effet, un grand nombre de maisons anciennes possèdent cet élément afin d'éclairer les espaces sous les combles. Souvent, les lucarnes sont ajoutées à des constructions existantes qui, originellement, n'en possédaient pas. Un code particulier s'applique donc à cette composante traditionnelle qui s'est bien adaptée à notre climat.

Règle générale, on retrouve le même modèle de fenêtres dans les lucarnes que sur les façades du bâtiment. Les fenêtres des lucarnes sont toutefois de plus petites dimensions et habituellement plus étroites. Par exemple, sur une maison qui possède des fenêtres à battants à six grands carreaux, les fenêtres des lucarnes comporteront souvent quatre grands carreaux avec une largeur légèrement inférieure à celles du rez-de-chaussée.

Le nombre de lucarnes est habituellement égal ou plus petit que le nombre d'ouvertures en façade. Sur une façade comprenant une porte et deux fenêtres par exemple, nous ne retrouverons jamais plus de deux ou trois lucarnes. De plus, leur disposition est habituellement symétrique mais pas nécessairement alignée avec les ouvertures de la façade. Un jeu pair/impair est souvent utilisé afin d'harmoniser la composition architecturale. Les lucarnes sont souvent ornementées de boiseries, ce qui en fait un élément participant au décor du bâtiment.

Largement représentée sur le bâti ancien de la MRC de Mékinac, les lucarnes pendantes aménagées au centre de la façade avant de bon nombre de maisons sont également observables dans la MRC des Chenaux, tout particulièrement dans les localités de Saint-Narcisse et de Saint-Stanislas. Popularisée entre 1870 et 1920, cette structure en saillie se distingue principalement par le profond encaissement de l'ouverture qui est composée selon les cas d'une fenêtre ou d'une porte donnant sur un balcon, de même que les panneaux latéraux encadrant de part et d'autre l'ouverture qui sont parfois munis de moulures ou de caissons de bois.



Lucarne avec fronton triangulaire ornée de boiseries sur une maison sise au 971, rue Veillette, dans le secteur d'Hervey-Jonction de Lac-aux-Sables.



Trois lucarnes à pignon sur une maison sise au 531, route 153 à Saint-Tite.



Lucarne avec fronton triangulaire sur une maison sise au 1031, rang Saint-Pierre à Hérouxville.

Ces lucarnes à pignon ou à fronton triangulaire se retrouvent généralement sur des maisons vernaculaires américaines, largement répandues sur le territoire mékinacois et facilement reconnaissables à leur plan rectangulaire, leur toiture deux versants droits et leurs ouvertures symétriques. Bien souvent, les moulures ou les caissons ont disparu lors du remplacement du revêtement extérieur, ce qui a eu pour effet de dénaturer ce type de lucarne pourtant unique à la région mékinacoise.



Maison sise au 290, rang Saint-Joseph à Saint-Adelphe.



Lucarne pendante s'ouvrant sur le balcon d'une maison sise au 221, rang Saint-Joseph à Saint-Adelphe. Il s'agit ici d'un type particulier de lucarne propre à la région de la MRC de Mékinac.



Maison du boulevard Saint-Louis, à Saint-Séverin. Dans ce cas-ci, la lucarne a été quelque peu rénovée, sans toutefois altérer les caissons de bois qui sont toujours apparents.



Imposante lucarne s'ouvrant sur le balcon d'une maison sise au 761, rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle.



Maison de la famille Belville, dans le secteur Saint-Joseph-de-Mékinac à Trois-Rives. Source : Francine JUNEAU ST-ARNEAU. *St-Joseph-de-Mékinac : cent ans d'histoire en remontant la rivière...* 1987, p. 117.

TOURELLE D'OBSERVATION

Les maisons comportant une tourelle d'observation sont fréquentes sur le territoire de la MRC de Mékinac, de même que dans les territoires limitrophes de la MRC des Chenaux et du secteur Saint-Georges-de-Champlain de Shawinigan. Ce type d'ouverture, qui se caractérise plus spécifiquement par sa structure de forme cubique dont l'ensemble des façades est percé de fenêtres, couronne en règle générale le sommet des toitures en pavillon des maisons cubiques. Issue de l'architecture vernaculaire américaine, cette caractéristique architecturale témoigne de l'influence propre au courant victorien, notamment avec sa structure souvent ornementée de boiseries.

En dépit de sa fréquence, une seule maison présentant une tourelle d'observation figure dans l'inventaire, les autres ne pouvant être sélectionnées conséquemment à un faible état d'authenticité. Les travaux de rénovation effectués après les années 1950 ont eu pour effet de les dépouiller de leurs matériaux d'origine et de leur ornementation distinctive.



Maison avec tourelle d'observation, très modifiée, à Saint-Adelphe.



Maison avec tourelle d'observation grandement modifiée, sise sur la rue Principale à Saint-Adelphe, face à l'ancienne caserne de pompiers.



Maison de ferme avec la tourelle d'observation sise au 380, chemin des Moulins à Saint-Séverin. Il s'agit de la seule maison de ce style à faire partie de l'inventaire en raison de l'état d'authenticité de la tourelle.



Maisons avec tourelle d'observation également implantée sur la rue Principale à Saint-Adelphe, à la gauche de l'ancienne caserne d'incendie.

ORNEMENTATION

Au fil des siècles, l'ornementation des habitations a subi les influences de maintes origines culturelles. Ainsi, les maisons d'esprit français étaient réduites à leur plus simple expression et ne comportaient habituellement aucun élément de décor. À partir du début du 18^e siècle, l'ornementation a pris de plus en plus d'importance dans l'architecture domestique, atteignant son apogée à la fin du 19^e siècle avec la période éclectique victorienne. Les constructions surchargées d'éléments de décor de styles variés ont cédé la place à des styles plus sobres durant le 20^e siècle jusqu'au dépouillement stylistique complet.

En architecture traditionnelle, les éléments d'ornementation sont souvent issus ou font référence à d'anciens éléments structuraux. De plus, les éléments de décor sont presque toujours sculptés en bois et intégrés aux éléments en saillie. Ils sont souvent peints de couleurs contrastantes par rapport aux murs afin de les accentuer et de les mettre en valeur. Malgré la facture habituellement sobre et dépouillée des habitations, la présence du décor architectural demeure primordiale et le souci du détail prend ici toute son importance. Une maison dépouillée de son ornementation originale perd tout son charme et son cachet.



Chambranle mouluré sur une maison sise au 361, rue Saint-Gabriel à Saint-Tite.

CHAMBRANLES

Les chambranles en bois autour des fenêtres sont sans aucun doute l'élément d'ornementation le plus courant et celui qui a le plus d'impact visuel. Contrairement aux anciens chambranles de pierre, les chambranles en bois ne possèdent aucune fonction de soutien. Ils sont seulement fixés autour des ouvertures et assurent une jonction harmonieuse avec le revêtement extérieur. Souvent peints d'une couleur différente du mur, il existe plusieurs modèles de chambranles sculptés, moulurés ou d'une grande simplicité.



Chambranle mouluré sur une maison sise au 1526, route 367, dans le secteur de Montauban-les-Mines à Notre-Dame-du-Montauban.



Chambranle en pierre sur une maison d'appartements sise au 307, rue Masson à Sainte-Thècle.

PLANCHES CORNIÈRES

Dans un assemblage pièce sur pièce, un poteau à coulisse dans lequel les madriers viennent s'emboîter ferme toujours le coin d'une maison. La mode néoclassique a transformé cet élément structural en planche cornière ornementale légèrement en saillie sur laquelle vient s'appuyer l'extrémité des planches à clin ou des bardeaux. Ce système ne s'applique donc qu'aux bâtiments revêtus de bois ou d'un autre matériau léger. Les planches cornières sont habituellement constituées de simples planches.



Planche cornière de couleur blanche sur une maison sise au 721, rue Saint-Alphonse à Lac-aux-Sables.



Maison sise au 450, rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle, avec planches cornières et chambranles peints en jaune. L'utilisation d'une couleur contrastante sur ces deux éléments donne une belle visibilité à la demeure et lui permet de se démarquer des autres bâtiments de la rue principale du village.

BOISERIES DÉCORATIVES

Certaines boiseries sculptées viennent rehausser l'ornementation d'un bâtiment. Elles sont parfois complétées par des épis ou des mats de drapeau qui donnent une élégance verticale aux compositions.



Superbe façade décorée de boiseries sur un ancien magasin général sis au 290, rue Masson à Sainte-Thècle.



Mat de drapeau et denticules bordant le toit sur une maison sise au 211, rue Notre-Dame à Saint-Tite.



Bel auvent de balcon décoré de poteaux travaillés, d'un fronton mouluré et d'aisseliers sur une maison sise au 421, rue Saint-Paul à Saint-Tite.

POTEAUX OUVRAGÉS DE GALERIE

Dans la conception traditionnelle des galeries, l'ajout de détails décoratifs aux éléments structuraux était autrefois une façon de personnaliser un bâtiment. Les poteaux de soutien des auvents de galerie ou de balcon sont souvent sculptés ou ouvragés afin de créer, avec les balustrades, des compositions très riches. Qu'ils reprennent la forme de colonnes grecques, d'obélisques égyptiens tronqués ou de colonnes tournées, les poteaux de galerie font partie intégrante du décor d'un bâtiment.



Belle galerie couverte avec poteaux de bois sur une maison sise au 210, rue Saint-Gabriel à Saint-Tite.



Poteaux d'une galerie d'une maison sise au 571, rang Saint-Pierre à Hérouxville.



Poteaux d'une galerie d'une maison sise au 761, rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle.

BALUSTRADES ET GARDE-CORPS

Destinés à protéger les utilisateurs d'un bâtiment de chutes éventuelles, les balustrades et les garde-corps des galeries se déclinent en modèles variés sur le territoire de la MRC de Mékinac. Habituellement en bois ou en fer ornemental, les balustrades constituent un élément important du décor d'une propriété en raison de leur situation au premier plan, qui leur assure une grande visibilité.



Balustrade en fonte sur une maison sise au 181, rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle.



Garde-corps en bois observable au deuxième étage d'une maison sise au 323, rue Masson à Sainte-Thècle, qui a autrefois abrité une forge.



Balustrade en bois sur une maison sise au 130, boulevard Saint-Louis à Saint-Séverin.



Garde-corps fermé à hauteur d'appui et paré de bardeaux de bois, sur une maison de ferme sise au 1772, route 159 à Saint-Séverin.

AISSELIERS

À l'origine structuraux, les aisseliers servaient autrefois à solidifier la jonction entre un poteau vertical et une pièce de charpente horizontale. Au fil des siècles, cet élément s'est stylisé au point de perdre toute fonction de soutien. Le recours aux aisseliers découpés pour décorer les galeries couvertes est assez courant sur l'ensemble du territoire de la MRC de Mékinac.



Aisseliers de la galerie du presbytère de Saint-Séverin, sis au 41, boulevard Saint-Louis.

FRISES DÉCORATIVES ET LAMBREQUINS

Les frises décoratives ou lambrequins, habituellement ajourés au point d'être comparés à de la dentelle de bois découpée, complètent souvent l'ornementation des galeries ou des rives de toiture. Elles viennent assurer avec élégance la transition avec la toiture.



Lambrequin sur une galerie d'une maison sise au 477, rue Principale à Notre-Dame-du-Montauban.



Succession d'aiseliers sur la galerie de l'ancien presbytère de Grandes-Piles, sis au 630, 4^e Avenue.

CORNICHES

Les corniches en bois ou en tôle constituent des ornements très courants au sommet des façades. L'usage de ce type d'ornement prend véritablement son envol avec l'apparition des maisons à toit plat. Une grande variété est observable dans la MRC de Mékinac. Les premières corniches en bois sculpté apparaissent à la fin du 19^e siècle sur des maisons à toit mansardé. Ornées de consoles, de modillons, de denticules ou de moulures plus ou moins élaborées, les corniches sont habituellement peintes de couleurs contrastantes. Au début du 20^e siècle, les corniches métalliques fabriquées par des ferblantiers deviennent à leur tour très populaires.



Corniche métallique moulurée sur une maison sise au 510, rue Notre-Dame à Saint-Tite.



Belle corniche avec parapet arrondi garnie de consoles sur une maison sise au 380, rue Principale à Notre-Dame-du-Montauban.

Les pages qui suivent énoncent quelques constats généraux concernant l'inventaire du patrimoine bâti réalisé sur le territoire de la MRC de Mékinac.

ÉTAT PHYSIQUE

En général, les bâtiments inventoriés sont dans un état physique satisfaisant et il y a peu de corrélation entre l'âge des bâtiments et leur état physique. Cela signifie que, généralement, les propriétaires prennent bien soin de leur bâtiment, quel que soit leur ancienneté. Lorsque l'état physique n'est pas satisfaisant, les principaux problèmes rencontrés concernent essentiellement l'entretien déficient. L'entretien régulier d'un édifice empêche celui-ci de se dégrader de façon plus importante, ce qui nécessite des travaux et des coûts plus imposants. Plus souvent qu'autrement, ces sont les bâtiments agricoles, devenus désuets, qui sont laissés à l'abandon et qui souffrent d'un mauvais état physique.

ÉTAT D'AUTHENTICITÉ

La grande majorité des bâtiments inventoriés ont connu leur part de transformations. Nous classons ces transformations en deux catégories. Il y a d'abord les transformations réversibles qui constituent bien souvent des remplacements de matériaux, de portes et de fenêtres lorsque ceux-ci ont atteint la fin de leur vie utile. Il s'agit essentiellement d'interventions d'entretien, normales dans la vie d'un bâtiment. Même si ces interventions respectent plus ou moins les modèles et les matériaux traditionnels, il s'agit d'interventions légères et réversibles où un retour à des composantes traditionnelles demeure toujours possible. En second lieu, il y a les transformations majeures et irréversibles qui causent de véritables dommages au cadre bâti existant. Il peut s'agir par exemple d'une allonge mal intégrée, du percement de nouvelles ouvertures, de l'agrandissement d'ouvertures existantes, de la suppression d'une galerie ou de la disparition d'éléments d'ornementation. Ces interventions nuisent à la composition générale et font disparaître des éléments importants de l'architecture traditionnelle. Dans ces cas, il y a perte d'authenticité.

Règle générale, les transformations de la première catégorie ne causent pas de préjudices importants. Les transformations majeures de la deuxième catégorie, heureusement plus rares, sont beaucoup plus dommageables. Lors de l'identification de la première phase, près des trois quarts des bâtiments avaient subi d'importantes transformations réversibles ou irréversibles, d'où l'attribution d'une cote patrimoniale moyenne ou faible. La sélection des 101 bâtiments pour cet inventaire a tenu compte de l'état d'authenticité en retenant que les bâtiments de valeur patrimoniale élevée. Peu de ces bâtiments ont subi des modifications majeures. Plusieurs ont toutefois connu des transformations réversibles, ce qui n'affecte pas trop leur potentiel patrimonial. Des travaux visant un retour à des composantes et des matériaux plus compatibles avec l'âge des bâtiments pourraient leur permettre d'obtenir une valeur patrimoniale encore plus élevée.

Fait à noter, nous avons remarqué que plusieurs des interventions négatives recensées, notamment le recours à des composantes industrielles sur des bâtiments de facture traditionnelle, datent des dernières décennies. Bien qu'il y ait eu également des transformations positives durant cette période, cela indique néanmoins l'importance de créer des outils de connaissance et de diffusion, voire de contrôle, afin de limiter les mauvaises interventions sur le cadre bâti ancien.

VALEUR PATRIMONIALE GLOBALE

Les 101 biens patrimoniaux identifiés ont fait l'objet d'une évaluation patrimoniale permettant de leur attribuer une cote qui correspond à une valeur patrimoniale exceptionnelle, supérieure, bonne, moyenne ou faible. Voici la répartition des valeurs accordées qui est transcrite dans le tableau présenté à la fin de cette section :

Valeur exceptionnelle (A) • Quatre biens se sont vus attribuer une valeur patrimoniale exceptionnelle. Il s'agit notamment de deux immeubles patrimoniaux cités (ancienne caserne de pompiers, calvaire) ainsi qu'un pont couvert et un domaine de villégiature. En raison de leur rareté, de leur ancienneté ou de leur place de choix dans les paysages culturels, ces biens sont précieux à l'échelle régionale et même nationale. Ceux qui ne sont pas encore protégés par un classement mériteraient sûrement le même degré de protection ou du moins, une citation.

Valeur supérieure (B) • Au total, 35 biens patrimoniaux ont reçu la cote supérieure. Parmi ceux-ci, on dénombre plusieurs églises paroissiales, des presbytères, des magasins généraux, des écoles, un moulin à scie et à carde ainsi que de nombreuses maisons bien préservées. Plusieurs de ces biens mériteraient d'être protégés, soit par une citation, soit par des mesures de contrôle au sein de la réglementation d'urbanisme.

Valeur bonne (C) • Au total, 82 biens se sont vus attribuer une bonne valeur patrimoniale. Il s'agit essentiellement de bâtiments résidentiels ou agricoles qui possèdent un intérêt architectural et un état d'authenticité satisfaisants. Sans être des éléments rares ou des biens de grande valeur, ces bâtiments méritent d'être conservés et mis en valeur pour leur intérêt patrimonial au niveau local ou régional. On retrouve également, pour les mêmes raisons, des couvents, un collège, des presbytères, un magasin général, des écoles, des églises, des presbytères et un calvaire.

Valeur moyenne (D) • Cet inventaire ne contient aucun bien de valeur patrimonial moyenne, car ceux-ci ont été mis de côté après le pré-inventaire. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de bâtiments de valeur moyenne peuvent posséder un intérêt au niveau local ainsi qu'un potentiel de mise en valeur.

Valeur faible (E) • Cet inventaire ne contient aucun bien de valeur patrimonial faible, car ceux-ci ont aussi été mis de côté après le pré-inventaire. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de bâtiments de valeur faible peuvent posséder un intérêt au niveau local ainsi qu'un potentiel de mise en valeur.

Il est important de mentionner que la valeur patrimoniale attribuée aux biens identifiés est une donnée susceptible d'évoluer avec le temps, selon la nature des interventions. Un bâtiment de grande valeur patrimoniale pourrait, à la suite de travaux malencontreux ou d'un incendie, perdre une bonne part de sa valeur. À l'inverse, un bâtiment altéré par le passé pourrait reprendre de la valeur à la suite de travaux, advenant que des composantes plus harmonieuses avec l'aspect d'origine soient reconstituées ou réinstallées.

TABLEAU I • RÉPARTITION DES BÂTIMENTS INVENTORIÉS

VALEUR MUNICIPALITÉ	Exceptionnelle (A)	Supérieure (B)	Bonne (C)	Moyenne (D)	Faible (E)	TOTAL
Grandes-Piles	0	7	3	0	0	10
Hérouxville	0	3	3	0	0	6
Lac-aux-Sables	0	2	8	0	0	10
Notre-Dame-de-Montauban	0	3	17	0	0	20
Saint-Adelphe	2	3	7	0	0	12
Sainte-Thècle	0	5	13	0	0	18
Saint-Roch-de-Mékinac	0	0	5	0	0	5
Saint-Sévérin	1	2	9	0	0	12
Saint-Tite	0	9	11	0	0	20
Trois-Rives	1	1	6	0	0	8
TOTAL	4	35	82	0	0	121

Cet inventaire du patrimoine bâti constitue un premier jalon permettant de mener plus loin les efforts de préservation et de mise en valeur du patrimoine. L'inventaire ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais plutôt comme un outil permettant d'aller plus loin et développer des mécanismes et des mesures qui permettront de mieux protéger, gérer et comprendre la richesse et la diversité du patrimoine bâti de la MRC de Mékinac.

À la lumière du présent inventaire, nous proposons de mettre sur pied un certain nombre de mesures visant à mieux protéger et à mettre en valeur le patrimoine bâti de la MRC de Mékinac et de ses dix municipalités constituantes. Ceci constitue des pistes qui pourront alimenter les réflexions pour les prochaines années. Certaines actions pourraient être posées à court terme, tandis que d'autres doivent être envisagées à moyen et long termes. Les 24 recommandations présentées dans les pages qui suivent sont regroupées par thématiques.

I. APPROFONDIR LES CONNAISSANCES

Le présent inventaire a permis de jeter un premier regard sur la richesse patrimoniale de la MRC de Mékinac. Il reste toutefois beaucoup à faire pour documenter, analyser et mieux comprendre les différentes facettes de cet héritage bâti. Partant du principe que la recherche et l'acquisition de connaissance ne sont jamais terminées, nous proposons quelques axes de recherche pour les prochaines années selon les priorités et les orientations qui seront prises à cet égard.

I.1. METTRE À JOUR ET COMPLÉTER L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

Il est recommandé, maintenant que l'inventaire est réalisé, de tenir à jour les données afin de leur assurer une meilleure pérennité. La base de données informatisée FileMaker Pro permet très aisément d'ajouter des informations sur les bâtiments et les sites inventoriés, tant en ce qui a trait aux modifications architecturales, aux nouvelles données historiques que d'un changement au niveau de la valeur patrimoniale, s'il y a lieu. D'autres biens pourraient également être ajoutés à l'inventaire pour augmenter le corpus.

Le volet historique pourrait aussi certainement être bonifié, soit avec le concours de sociétés d'histoire locales ou d'étudiants en histoire qui pourraient étoffer les dossiers de certains bâtiments ou sites ciblés. Il faut rappeler que la date de construction de la plupart des biens identifiés provient des rôles d'évaluation municipaux qui contiennent habituellement une bonne marge d'erreur. Des recherches historiques sur certains bâtiments importants, la réalisation de chaînes de titres ainsi que certaines enquêtes orales pourraient ainsi préciser les dates de construction ainsi qu'améliorer la connaissance sur les occupants et l'évolution de ces biens patrimoniaux.

I.2. RÉALISER UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES PAYSAGES

La notion actuelle du patrimoine faisant consensus dans le milieu patrimonial s'est considérablement élargie depuis la création de la notion de monument historique au 19^e siècle. Elle englobe dorénavant la notion de paysage culturel. À cet effet, la prise en compte du concept de paysage culturel comme celui du patrimoine immatériel dans la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel constitue un tournant important dans la gestion du patrimoine québécois. En parallèle avec la transformation de la notion de patrimoine, les différentes approches dans le domaine patrimonial ont évolué et s'est développée une nouvelle science de lecture du milieu bâti, la typomorphologie.

Alors que les pratiques de conservation ont traditionnellement mis l'accent sur la restauration des monuments et bâtiments les plus anciens et les plus remarquables souvent reconnus monuments historiques, cette science de la forme urbaine étudie les liens des différentes composantes du territoire selon quatre échelles d'analyse que sont le territoire, l'agglomération, le tissu urbain et l'architecture qui, de la plus grande à la plus petite, s'emboîtent les unes aux autres. Le territoire y est considéré comme un organisme composé de plusieurs systèmes, structures et éléments qui sont respectivement les villes, les tissus urbain et les bâtiments. L'unité de base du tissu urbain comme du tissu rural se compose du système viaire, du système parcellaire et du cadre bâti. La voie est l'élément central de cette unité de lecture du milieu bâti où les parcelles situées de part et d'autre et les bâtiments qui y sont érigés composent le caractère distinct d'un territoire.

À l'instar de Villes comme Saint-Eustache, Saint-Hyacinthe, Mont-Saint-Hilaire, et des MRC des Maskoutains, de Coaticook et de Charlevoix-Est, nous recommandons de réaliser une étude de caractérisation typomorphologique des paysages culturels de la MRC. Cette étude permettra de faire ressortir et de caractériser de manière plus scientifique les zones et ensembles patrimoniaux qui l'ont été jusqu'à maintenant d'une façon plus intuitive. Cette caractérisation permettra de mieux comprendre la formation et le développement historique des municipalités du territoire depuis les premières colonisations jusqu'à aujourd'hui ainsi que les caractéristiques du milieu (hydrographie, topographie, utilisation du sol, parcours fondateurs, parcellaire, etc.) qui ont influencé le peuplement et l'occupation du territoire. À ceci s'ajoute l'analyse des paysages qui identifie notamment les points de repères ainsi les perspectives visuelles d'intérêt à préserver. Une telle étude de caractérisation prendrait la forme d'un rapport illustré de cartes anciennes et récentes ainsi que de photographies.

1.3. RÉALISER DES ÉTUDES SECTORIELLES OU THÉMATIQUES PLUS APPROFONDIES

En plus de l'inventaire du patrimoine bâti lui-même, certaines études patrimoniales pourraient être menées sur des secteurs plus précis, notamment en prévision de la constitution de sites patrimoniaux. Ce type d'étude alliant histoire, architecture, patrimoine et paysage naturel aurait l'avantage d'approfondir les connaissances sur un ensemble donné, ce qui est recommandable avant de lui attribuer un statut de protection.

Par ailleurs, d'autres études peuvent être de type thématique comme par exemple l'architecture de villégiature, le patrimoine religieux et funéraire, le patrimoine agricole. Par exemple, certains sites de villégiature comme le domaine McCormick mériteraient des études plus poussées, tout comme l'architecture agricole qui pourrait faire l'objet d'une étude distincte. De telles études spécifiques permettraient d'inventorier davantage de bâtiments, de les situer dans un contexte plus large, de les comparer avec d'autres ensembles similaires au Québec et d'explorer des pistes pour leur conservation future.

1.4. CRÉER DES PARTENARIATS AVEC LE MILIEU UNIVERSITAIRE

Cette recommandation vise à encourager et à multiplier les partenariats avec le milieu de la recherche et de l'enseignement universitaire en matière d'histoire, de patrimoine, d'urbanisme, d'architecture et de paysage afin de faire avancer la réflexion sur la mise en valeur de la MRC de Mékinac. De tels partenariats permettraient, notamment, de faire travailler des étudiants sur des projets concrets de design urbain, d'architecture ou de paysage, de réaliser des enquêtes orales auprès de citoyens ou de mener plus loin des plans de mise en valeur de certains paysages.

2. RECONNAÎTRE ET SIGNIFIER LA VALEUR PATRIMONIALE DE CERTAINS BÂTIMENTS OU ENSEMBLES

La reconnaissance de l'importance historique et patrimoniale de certains bâtiments ou ensembles patrimoniaux peut notamment passer par des mesures législatives en citant ou classant des immeubles et des sites patrimoniaux ou en désignant des paysages culturels patrimoniaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Ce type d'outils permet, en plus de reconnaître officiellement leur valeur patrimoniale, de mieux contrôler les interventions sur les bâtiments et les sites et de favoriser l'accès à de l'aide financière pour certains propriétaires via le Fonds du patrimoine culturel du Québec. Sur le territoire de la MRC de Mékinac, seulement deux immeubles patrimoniaux sont cités.

Nous recommandons aux municipalités d'entamer un programme de citation d'immeubles et de sites patrimoniaux en se basant notamment sur le présent inventaire, mais également sur des études complémentaires. Une révision du schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac à propos des éléments et des territoires d'intérêt culturel devrait par le fait même être réalisée.

2.1. CITER OU CLASSER DE NOUVEAUX IMMEUBLES ET SITES PATRIMONIAUX

Tel que proposé précédemment, nous recommandons aux municipalités de se prévaloir davantage du pouvoir qu'elles ont de citer des immeubles et des sites patrimoniaux sur leur territoire. Certaines composantes du patrimoine ayant reçu la cote de valeur patrimoniale supérieure ou exceptionnelle mériteraient probablement d'être citées. Des études plus approfondies ou thématiques (*voir recommandation 1.3, p. 71*) permettraient de déterminer avec plus de précision quels biens devraient ainsi être protégés.

À titre d'exemples, voici quelques ensembles qui mériteraient d'être cités sites patrimoniaux :

- Le Domaine McCormick dans le secteur Grande-Anse à Trois-Rives;
- Le noyau paroissial de Grande-Piles;
- Le noyau paroissial de Saint-Adelphe;
- Le noyau paroissial de Sainte-Thècle.

Au même titre, certains bâtiments individuels mériteraient d'être cités immeubles patrimoniaux :

- L'église d'Hérouxville;
- Les églises de Saint-Éloi et de Notre-Dame-des-Anges à Notre-Dame-de-Montauban;
- L'église de Grande-Anse à Trois-Rives;
- L'église et quelques maisons du village à Saint-Tite;
- L'église de Saint-Rémi et la gare d'Hervey Jonction à Lac-aux-Sables;
- L'église, le pont couvert et le moulin Lanouette à Saint-Séverin;
- L'ancien magasin général Leblanc à Sainte-Thècle.

Cette liste n'est pas exhaustive. Avant de procéder à des citations d'immeubles ou de sites patrimoniaux, nous recommandons de parfaire et d'approfondir les études sur ces biens ou secteurs afin de mieux connaître toutes leurs composantes et déterminer avec précision les périmètres qui devraient être protégés. La marche à suivre pour la constitution de sites du patrimoine est bien expliquée dans la brochure *La Loi sur le patrimoine culturel : guide pratique* destiné aux municipalités préparée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC).

2.2. DÉSIGNER DES PAYSAGES CULTURELS PATRIMONIAUX

Étant donné que l'intérêt patrimonial de la MRC de Mékinac réside en grande partie dans ses paysages naturels et culturels, nous recommandons, une fois que l'inventaire et la caractérisation des paysages seront plus avancés, de proposer au ministère de la Culture et des Communications de désigner paysage culturel patrimonial certaines composantes paysagères de son territoire. Ces propositions demanderont un bon effort de concertation entre les municipalités concernées ainsi que des études plus poussées sur ces milieux.

2.3. IDENTIFIER D'AUTRES TYPES DE PATRIMOINES

La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, entrée en vigueur à l'automne 2012, permet dorénavant aux municipalités d'identifier des éléments du patrimoine immatériel, des personnages décédés, des événements et des lieux historiques qui pourraient être protégés en vertu de la Loi. Bien que le présent inventaire n'inventorie pas ce type d'éléments patrimoniaux, certains personnages, événements ou lieux historiques reliés à des immeubles ou des paysages répertoriés pourraient mériter d'être reconnus.

3. SENSIBILISER ET INFORMER LA POPULATION

Sensibiliser et informer davantage la population de la MRC de Mékinac par rapport à la valeur historique et patrimoniale de certains lieux est une mesure qui, à long terme, peut avoir de véritables retombées sur la protection du patrimoine. Mieux on connaît son patrimoine, plus on l'apprécie, mieux on peut le protéger. Il est souvent très difficile d'appliquer des mesures de préservation à un bâtiment si le propriétaire ignore même que son bien possède une valeur patrimoniale. La sensibilisation peut se faire de différentes façons par des efforts de diffusion (publications, brochures, conférences, internet) ou des activités populaires (rallyes, circuit patrimonial, etc.).

3.1. CRÉER DES CIRCUITS PATRIMONIAUX

Il existe déjà quelques circuits patrimoniaux ou panneaux d'interprétation historique sur le territoire de la MRC de Mékinac, notamment à Saint-Tite, à Saint-Joseph-de-Mékinac dans Trois-Rives, à Grandes-Piles, à Lac-aux-Sables et à Saint-Adelphe. Toutefois, il conviendrait d'en créer de nouveaux dans des secteurs qui en sont dépourvus ou de renouveler certains panneaux qui, dans le cas de Lac-aux-Sables, sont passablement détériorés. Ceci pourrait se faire à l'échelle de toute la MRC ou à l'échelle de chacune des municipalités en uniformisant les présentations, les modes de diffusion, le niveau d'information, etc. De plus, ces circuits patrimoniaux devraient s'adresser autant aux citoyens qui veulent découvrir l'histoire et le patrimoine de leur milieu qu'à la clientèle touristique. Minimale, un panneau d'interprétation au cœur de chacune des municipalités, près de l'église par exemple, pourrait faire ressortir l'histoire locale et le patrimoine de chacun des milieux.

Il existe plusieurs formes de circuits patrimoniaux, les plus courants étant composés de panneaux d'interprétation sur les sites mêmes et de brochures ou dépliants présentant un circuit. Toutefois, l'arrivée des nouvelles technologies révolutionne aujourd'hui la facture des circuits du patrimoine. L'Internet offre plusieurs possibilités, notamment pour la diffusion et la promotion de tels circuits. Les appareils ipod et téléphones intelligents permettent maintenant de télécharger des contenus qui agrémentent les balades. Certaines municipalités ont opté récemment pour des audioguides (ex. Chambly, Québec) qui permettent d'écouter des commentaires *in situ*, comme si un véritable guide nous accompagnait. À pied, en vélo ou en voiture, les circuits patrimoniaux peuvent donc prendre plusieurs formes et participer à l'animation des lieux. Ils sont habituellement très efficaces pour sensibiliser la population résidente ainsi que les touristes aux ressources patrimoniales d'un milieu. Il s'agit d'une façon efficace de rejoindre des clientèles diverses pour les conscientiser aux attraits d'un lieu en offrant, sous différentes formes, de l'information sur le patrimoine local.

3.2. DIFFUSER L'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE

Cette recommandation vise à mettre la connaissance à la disposition du plus grand nombre de personnes et d'intervenants (propriétaires, spécialistes du secteur privé, employés municipaux, etc.) par une série de moyens de diffusion. Par exemple, le présent inventaire devrait être accessible dans les bibliothèques municipales, promu dans les bulletins d'information municipaux ou régionaux, diffusés par des envois personnalisés et ciblés aux propriétaires, etc.

L'Internet est aujourd'hui un incontournable pour diffuser de l'information et rejoindre un grand bassin de population. La MRC de Mékinac devrait donc favoriser ce moyen de communication, via son propre site, pour diffuser un maximum de données sur le patrimoine local et régional. Les municipalités peuvent en faire autant. Que ce soit des extraits d'inventaires, des études historiques, des banques de photographies anciennes, des guides d'interventions, des répertoires de ressources ou des renseignements sur la réglementation municipale en matière de conservation du patrimoine, la MRC de Mékinac et ses municipalités constituantes ont tout intérêt à diffuser un maximum de renseignements pour sensibiliser et informer leurs citoyens.

Les moyens de diffusion traditionnels sont également toujours d'actualité comme la parution de brochures ou la présentation d'exposition. Ils demeurent d'excellents exemples d'outils de diffusion et de sensibilisation sur le patrimoine destinés au grand public. La présentation de conférences sur l'histoire ou l'organisation d'activités populaires (rallyes découvertes, journées du patrimoine, pièces de théâtre, etc.) sont d'autres moyens efficaces de rejoindre une partie des citoyens. Les activités spéciales, à caractère communautaire et populaire, reliées à l'histoire, au patrimoine matériel et au patrimoine vivant, s'inscrivent dans la même foulée. Ce type d'activités, au même titre qu'un festival des conteurs, de festivités de l'Halloween ou de Noël, ou des portes ouvertes de certains intérieurs anciens, favorisent l'appropriation du patrimoine par le milieu.

La sensibilisation passe également par l'éducation des jeunes en milieu scolaire. Les jeunes d'aujourd'hui seront les acteurs de demain. Plus ils seront sensibilisés tôt aux diverses facettes du patrimoine, plus ils contribueront à sa préservation et à sa mise en valeur à long terme.

4. ACCOMPAGNER ET OUTILLER LE CITOYEN

Les propriétaires de maisons anciennes sont souvent démunis lorsque vient le temps d'intervenir sur leur bâtiment. D'ailleurs, les mauvaises interventions réalisées par le passé l'ont souvent été par simple méconnaissance des bonnes pratiques en la matière et non par mauvaise foi. Les prochaines recommandations visent donc à accompagner et à mieux outiller les propriétaires dans leurs travaux d'entretien, de restauration ou de mise en valeur. Le répertoire des courants architecturaux contenu dans le présent rapport est une première étape en ce sens pour accompagner le citoyen.

4.1. CONCEVOIR UN GUIDE D'INTERVENTION À L'USAGE DES PROPRIÉTAIRES

Afin d'épauler les propriétaires de biens patrimoniaux et les intervenants en patrimoine, il convient de les épauler en diffusant, soit sous format papier ou sous forme électronique, un guide qui énoncent les principes et critères à respecter lors d'une intervention, les bonnes pratiques qui sont généralement admises dans le milieu du patrimoine, quelques conseils pratiques et techniques et les étapes à suivre lors d'une telle démarche. Le guide peut être structuré selon le type d'intervention (agrandissement, restauration, rénovation, entretien) ou par type de composante (toiture, revêtements, portes et fenêtres, saillies, ornementation, etc.). Il est recommandé que ce guide soit largement illustré de photos et de croquis qui collent à la réalité de la MRC de Mékinac avec des exemples appropriés. Un tel guide conçu pour une autre région ou une autre réalité court le risque que les propriétaires ne s'y reconnaissent pas et, par le fait même, qu'ils ne l'emploient pas.

4.2. OFFRIR DE L'AIDE TECHNIQUE

En plus du guide d'intervention qui survole les principaux critères et les étapes à suivre dans un projet de mise en valeur, l'accès à de l'aide technique est toujours très appréciée par les propriétaires de maisons anciennes, souvent néophytes en matière de construction patrimoniale. Un service d'aide technique pourrait notamment être mis en place, avec l'aide d'un architecte spécialisé. La Ville de Shawinigan ainsi que plusieurs MRC de la région de Chaudière Appalaches ont notamment créé ce type de services pour leur citoyen. Une matériauthèque où sont exposés divers matériaux traditionnels et de remplacement compatibles (échantillons et spécificités techniques) qui peuvent être présentés aux propriétaires pourrait également être réalisée. La MRC de Charlevoix a ouvert la voie en ce sens en créant une matériauthèque accessible aux citoyens.

4.3. CRÉER UN RÉPERTOIRE DES RESSOURCES EN PATRIMOINE BÂTI

L'une des difficultés les plus couramment rencontrées dans la mise en valeur du patrimoine bâti est la difficulté de trouver de bons professionnels, artisans et fournisseurs de matériaux, qui sont spécialisés dans le domaine et qui assureront une bonne qualité d'intervention en respect de la valeur patrimoniale des bâtiments. Il est donc possible d'aider les propriétaires en leur fournissant les listes de ressources de professionnels (architectes, historiens, consultants), d'artisans (pierre, brique, bois, métal, verre), de fabricants (portes, fenêtres, éléments de décor) et de fournisseurs de matériaux qui possèdent une certaine expertise dans l'entretien, la restauration ou la mise en valeur de bâtiments anciens. Élaborer une telle liste n'est pas chose facile et plusieurs écueils sont possibles, dont la difficulté de s'assurer de la qualité des expertises et la mise à jour continuelle d'un tel outil. Toutefois, les propriétaires en sortent habituellement gagnants. La région du Centre-du-Québec et la MRC de L'Assomption se sont dotés de tels outils.

4.4. AIDER LES PROPRIÉTAIRES À FAIRE DES RECHERCHES SUR LEUR BÂTIMENT

Tout comme l'aide technique qui peut leur être apportée, l'aide en recherche peut aussi être bénéfique dans un projet de mise en valeur. Savoir quelle était l'apparence de sa maison à l'origine, qui l'a habitée, à quel courant stylistique appartient le bâtiment, quelles sont les modifications apportées au fil des années, sont des informations souvent difficiles à se procurer pour orienter les travaux de mise en valeur.

Afin d'inciter les propriétaires de biens patrimoniaux désireux d'effectuer des travaux à observer leur environnement et à se documenter davantage sur leur bâtiment et sur les caractéristiques de leur milieu, la MRC de Mékinac devrait être en mesure de les appuyer dans leur démarche en leur fournissant la documentation existante et en leur offrant des pistes pour poursuivre leurs recherches. Par ailleurs, comme pour l'aide technique, la MRC et les municipalités pourraient mettre sur pied un service conseil en histoire, possiblement en partenariat avec des sociétés d'histoire ou des historiens locaux, ainsi qu'une banque de photographies anciennes qui pourrait être consultée.

5. INCITER LES PROPRIÉTAIRES À METTRE EN VALEUR LEUR BÂTIMENT

Certaines mesures incitatives peuvent avoir un réel impact sur la mise en valeur d'un milieu patrimonial. Ces mesures, en plus de servir de déclencheur à d'éventuels travaux, permettent souvent d'améliorer la qualité des interventions.

5.1. METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RÉNOVATION

À l'instar des villes de Trois-Rivières, Lévis, Plessisville, Rivière-du-Loup, Mont-Joli ou Québec, il serait intéressant d'envisager la mise sur pied d'un programme qui aidera, par une subvention couvrant un certain pourcentage des travaux de restauration, les propriétaires à mener à bien des travaux de mise en valeur de leur bâtiment.

Ces programmes sont souvent mis sur pied dans le cadre d'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications. Certaines municipalités, avec la collaboration d'institutions financières, permettent l'accès à une remise en argent lors d'un prêt à cette même institution financière pour des travaux de rénovation. Ce type d'initiative est fort intéressant et pourrait inspirer d'autres municipalités à emboîter le pas. D'autres municipalités ont plutôt opté pour des congés ou des rabais de taxes foncières ou des crédits d'impôt pour inciter les citoyens à réaliser des travaux d'amélioration sur leur résidence.

Comme pour la plupart des outils, le programme d'aide financière doit être accompagné d'autres mesures pour que celui-ci soit pleinement efficace. D'abord, on ne peut gérer un tel programme sans une solide connaissance de base du patrimoine sur lequel on intervient. Des règles et critères précis concernant les travaux admissibles à la lumière des meilleures pratiques de conservation architecturale sont nécessaires pour ne pas dilapider des fonds publics alloués à des travaux ne respectant pas le patrimoine. De plus, des outils réglementaires tels les PIIA ou des guides d'intervention sont souhaitables afin d'optimiser les résultats d'une telle mesure sur le cadre bâti d'un milieu.

5.2. RECONNAÎTRE ET RÉCOMPENSER LES MEILLEURES INTERVENTIONS

Afin de reconnaître l'effort de certains citoyens dans la préservation et la mise en valeur de leur bâtiment, il est recommandé de mettre sur pied un programme de prix ou de reconnaissance pour honorer et féliciter les meilleures interventions en patrimoine (conservation, entretien, insertion, affichage, etc.) et les acteurs s'étant illustrés à cet égard sur le territoire de la MRC de Mékinac. Cette mesure incitative a pour but de reconnaître et de récompenser les efforts positifs qui ont été réalisés et peut avoir un bon effet d'entraînement pour les autres propriétaires de bâtiments anciens. Il s'agit d'une mesure positive qui tranche avec les outils réglementaires ou législatifs qui sont souvent davantage coercitifs et contraignants.

6. DONNER L'EXEMPLE

Prêcher par l'exemple est une bonne façon d'inciter la population à prendre soin de son patrimoine. La MRC de Mékinac, les municipalités constituantes et les autres institutions publiques (gouvernements fédéral et provincial, Hydro-Québec, etc.) ont le pouvoir de prendre soin de leurs propriétés et d'améliorer les espaces publics et le paysage. Agir en ce sens peut avoir un effet d'entraînement bénéfique. À l'inverse, la démolition ou l'abandon d'un édifice public d'intérêt patrimonial ou la dégradation d'éléments paysagers situés sur des terres publiques peuvent avoir des répercussions néfastes. Comment la MRC, les municipalités et le gouvernement du Québec peuvent-ils amener un propriétaire à prendre soin de sa maison ancienne si eux-mêmes ne le font pas sur leurs propriétés municipales ou gouvernementales?

6.1. CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LES IMMEUBLES PUBLICS

Les bâtiments publics tels les immeubles municipaux, les écoles, les édifices communautaires ou sportifs, les postes d'incendie, etc., devraient être exemplaires à tous points de vue, autant dans leur implantation, leur traitement architectural que dans leurs aménagements paysagers. Il faudrait éviter de démolir des propriétés publiques d'intérêt patrimonial ou de les transformer à l'excès. Il faudrait au contraire les entretenir et les restaurer de façon exemplaire et leur trouver de nouveaux usages compatibles, publics si possible. La mise en lumière de bâtiments publics le soir venu est aussi une bonne façon de signifier leur présence et de mettre en valeur leur architecture sous un autre jour.

Les exigences en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine devraient être appliquées à la lettre lorsque le requérant est une instance ou un organisme public ou parapublic. On ne devrait en aucun cas laisser place à des passe-droits dans l'application des règles en vigueur bien qu'il puisse s'agir de bâtiments ou d'aménagements d'exception dans la trame urbaine. De plus, on devrait favoriser le maintien ou l'implantation d'édifices publics dans les secteurs anciens. Ces bâtiments contribuent habituellement à l'animation urbaine et permettent de conserver les quartiers anciens bien vivants.

6.2. RÉUTILISER DES IMMEUBLES EXCÉDENTAIRES

Dans cette ère où la notion de développement durable prend de plus en plus de place, il est important de réutiliser le plus possible les bâtiments existants plutôt que d'en construire de nouveau. Toujours dans l'optique de prêcher par l'exemple, la MRC de Mékinac, ses municipalités constituantes ainsi que les autres organismes publics devraient toujours tenter de recycler des structures excédentaires lorsque de nouveaux besoins se font sentir. Par ailleurs, les lieux de culte vivent actuellement une crise de fréquentation et plusieurs églises risquent de devenir vacantes ou en difficulté dans les prochaines années si ce n'est pas déjà le cas. Plusieurs presbytères ont déjà été vendus ou convertis, ce qui est plus difficile pour les lieux de culte. La MRC de Mékinac et ses municipalités constituantes devraient envisager de convertir, en tout ou partiellement, certains de ces lieux, parmi les mieux situés, en lieux culturels ou communautaires (bibliothèque, hôtel de ville, maison de la culture, salle communautaire, maison de jeunes, gymnase, école de cirque, salle de concerts et de spectacles, centre d'interprétation, salle de l'âge d'or, etc.). Ces activités sont parmi les mieux adaptées à ce type de bâtiment. En plus de permettre la conservation de ces immeubles patrimoniaux qui participent positivement au paysage urbain et rural, cela permet de garder un repère identitaire dans les villages auquel la population est généralement attachée.

Nous recommandons donc qu'une liste des lieux excédentaires dans la MRC de Mékinac soit dressée, autant pour les bâtiments religieux que pour d'autres types de bâtiments, afin de connaître le potentiel de ces immeubles. Des critères en ce qui concerne leur emplacement, leurs caractéristiques spatiales, leur valeur patrimoniale, leur état physique, etc. pourraient permettre de les classer selon leur potentiel. Les organismes publics de la région devraient être mis au courant de cette liste afin de les inciter à recycler des bâtiments. De là, tous pourront planifier plus facilement lorsque des besoins en espace se manifesteront.

6.3. PROFITER DES PROGRAMMES D'ENFOUISSEMENT DES FILS

L'une des principales interventions qui a un impact important sur le paysage est l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et de télécommunications (poteaux et fils). Hydro-Québec, dans le cadre du Programme multipartenaires d'enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel, est un partenaire important dans ce type d'intervention. Certains secteurs patrimoniaux, notamment des cœurs de village, pourraient bénéficier de l'enfouissement de ces éléments discordants qui créent de la pollution visuelle et qui empêche la pleine mise en valeur du patrimoine bâti et paysager.

7. SE DOTER D'OUTILS D'URBANISME EFFICACES

Les municipalités sont des intervenants majeurs dans l'élaboration de stratégies visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine québécois. Le cadre législatif du Québec, en l'occurrence la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, offre aux municipalités diverses avenues d'intervention relativement à la protection et à la mise en valeur de leur patrimoine local. Nous invitons la MRC de Mékinac et les municipalités de son territoire à tirer profit de ces outils législatifs, comme ceux prévus à la Loi sur le patrimoine culturel.

7.1. METTRE À JOUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET LES PLANS D'URBANISME

Tel que stipulé dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de Mékinac est tenue d'inscrire à son schéma d'aménagement les principales composantes patrimoniales situées sur son territoire. Les municipalités devraient faire de même dans leur plan d'urbanisme. À la lumière du présent inventaire et des recherches futures sur le sujet, ces outils et instruments de planification, qui consistent avant tout à identifier de façon officielle les biens et ensembles patrimoniaux à préserver, devraient être raffinés lors de leur prochaine refonte. Il est à noter que la Loi sur le patrimoine culturel oblige une municipalité qui désire citer un site patrimonial à identifier celui-ci comme zone à protéger au plan d'urbanisme.

7.2. METTRE EN PLACE DES RÈGLEMENTS SUR LES PIIA

Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est un outil mis à la disposition des municipalités par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui vise à assujettir la délivrance de permis à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés. Le PIIA vise à bonifier la qualité des projets en vue d'assurer une meilleure intégration architecturale ou une meilleure intégration dans le milieu. Bien qu'il ne soit pas conçu explicitement pour protéger le patrimoine bâti, plusieurs municipalités s'en servent à cette fin. Le PIIA n'applique pas de normes précises mais expose des critères et des objectifs déterminés à l'intérieur d'un périmètre précis. C'est le comité consultatif d'urbanisme qui analyse les demandes afin d'évaluer si elles répondent aux critères et objectifs du PIIA. Ce comité fait des recommandations au Conseil municipal qui a le pouvoir d'accepter ou de refuser la demande.

Un règlement de PIIA peut compléter d'autres outils tels la citation de sites patrimoniaux. En fait, comme l'ont fait les Villes de Rivière-du-Loup et de Saguenay, les périmètres de sites patrimoniaux cités sont aussi assujettis à des règlements de PIIA qui balisent les interventions possibles à l'intérieur du périmètre protégé : interdiction de démolition, matériaux proscrits ou favorisés, maintien de certaines composantes identitaires, critères pour des agrandissements ou de nouvelles insertions, critères pour les aménagements paysagers, etc. Les règlements de PIIA peuvent bien sûr être appliqués sur des secteurs non protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

7.3. MIEUX FORMER LES INTERVENANTS MUNICIPAUX

Si l'on souhaite que la MRC de Mékinac et ses municipalités constituantes conseillent, accompagnent et orientent les propriétaires de biens patrimoniaux et qu'elles jouent pleinement leur rôle de meneurs dans la mise en valeur de leur patrimoine bâti, ses intervenants doivent être bien au fait des principes en la matière et être minimalement formés en ce sens. Sachant que ces intervenants n'ont pas tous le même bagage en architecture, urbanisme, histoire, etc., il est recommandé que les élus, inspecteurs, professionnels de l'aménagement et membres du CCU reçoivent périodiquement des formations portant sur différentes facettes du patrimoine. Certains intervenants devraient également participer le plus possible à la réflexion régionale, nationale et internationale sur les enjeux patrimoniaux. La participation des acteurs en patrimoine de la MRC de Mékinac à des forums, colloques, congrès ou rencontres d'experts permettrait d'acquérir de la connaissance sur les pratiques et les expériences d'ailleurs et de faire rayonner la région dans un contexte d'échange. Enfin, des rencontres régulières devraient être planifiées afin de favoriser la transmission du savoir, de l'expérience, des connaissances et de la mémoire du personnel municipal et de ses partenaires qui travaillent dans le domaine du patrimoine, de l'urbanisme et de la culture.

7.4. DOTER LES INSPECTEURS MUNICIPAUX D'OUTILS DE DÉTECTION

Les inspecteurs municipaux sont des acteurs de première ligne. C'est pourquoi ils devraient minimalement être au fait des bâtiments qui possèdent un intérêt patrimonial afin de pouvoir intervenir adéquatement lors de travaux qui pourraient menacer des biens de grande valeur. Ainsi, dès la demande de permis, les outils mis en place devraient aviser les inspecteurs lorsqu'un bâtiment possède une valeur bonne, supérieure ou exceptionnelle afin d'accroître leur vigilance.

7.5. METTRE SUR PIED DES CONSEILS DU PATRIMOINE

Nous recommandons de mettre sur pied, dans chacune des municipalités, si ce n'est pas déjà fait, un conseil local du patrimoine comme le recommande la Loi sur le patrimoine culturel. Ce conseil aurait pour mandat de se pencher sur les grands enjeux concernant spécifiquement le patrimoine. Il pourrait aussi se pencher sur des cas de démolition imminents ou sur des actions de commémoration et de toponymie.

Un conseil du patrimoine régional pourrait également être mis en place. Il serait composé de représentants de plusieurs instances (élus, urbanisme, MRC, citoyens engagés). Le rôle et les actions de ce conseil devraient d'abord être définis afin qu'il devienne le véritable chien de garde du patrimoine, que ce soit à propos des enjeux qui dépassent le cadre d'une municipalité, des politiques et règlements, de prix du patrimoine, etc. En fait, il pourrait se pencher sur plusieurs recommandations énoncées dans ce rapport et en faire son plan d'actions.

7.6. DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DU PATRIMOINE

Enfin, nous croyons que la MRC de Mékinac devrait se doter d'une politique du patrimoine. Similaires à une politique culturelle mais touchant spécifiquement le domaine du patrimoine sous toutes ses formes, cet outil d'orientation est de plus en plus fréquent dans le domaine municipal. Au Québec, les Villes de Rivière-du-Loup, Montréal, Québec, Victoriaville, Shawinigan, Gatineau, Sherbrooke, Carleton-sur-Mer et Longueuil, ainsi que la MRC des Maskoutains se sont dotés récemment de politiques du patrimoine et plusieurs autres sont en voie de le faire. Idéalement, une politique du patrimoine devrait s'accompagner d'un plan d'actions afin de réaliser des projets concrets s'articulant autour d'axes d'intervention tels que la recherche, la sensibilisation, la protection et la mise en valeur.

SOURCES PRIMAIRES

DOCUMENTS D'ARCHIVES

Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
Trois-Rivières (BAnQ Trois-Rivières)

Archives des Filles de Jésus, Trois-Rivières

Archives des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie,
Trois-Rivières

SOURCES SECONDAIRES

MONOGRAPHIES

*Album souvenir du 75^e anniversaire de la municipalité du
Lac-aux-Sables.* s.l., s.n., 1972, 72 p.

ARBOUR, Gérald, Fernand CARON et Jean LEFRANÇOIS.
Les ponts couverts au Québec. Québec, Les Publications du
Québec, 2005, 216 p.

CARON, Napoléon. *Deux voyages sur le Saint-Maurice.*
Sillery, Septentrion, 2000, 298 p.

Calendrier 1997, Centenaire de Hérouxville, 1897 à 1997.

Cent ans de souvenirs aux Grandes-Piles. Grandes-Piles,
Comité du centenaire, 1985, 261 p.

CLOUTIER, Michel. *Le siècle de Saint-Roch-de-Mékinac.*
Shawinigan, Éditions Tamarac, 2004, 358 p.

Comité historique. *Histoire de Saint-Tite, 1833-1984.* Saint-
Stanislas, Éditions Souvenance, 1984, 470 p.

COURNOYER, Lorraine. *Saint-Roch-de-Mékinac; sa
fondation... jusqu'à nos jours.* Saint-Roch-de-Mékinac, s.n.,
1970, 12 p.

DESSUREAULT-DESCÔTEAUX, Aurore. *St-Narcisse. Histoire
du troisième rang : en suivant les roulières.* s.l., s.n., 1982,
246 p.

FERNET-GERVAIS, Solange. *De fil en famille : cent ans de
l'histoire de Hérouxville.* s.l., Scribe, 1997, 395 p.

GÉLINAS, Jean-Paul. *Notre-Dame de Montauban a cent
ans, 1879-1979 : chronique des faits les plus beaux.* Sillery,
Éditions du Centenaire, 1979, 553 p.

HARDY, René. *Tavibois, 1951-2009 : l'héritage d'Albert
Tessier aux filles de Jésus.* Québec, Septentrion, 2010, 247 p.

JEAN, Nathalie. *La vraie histoire d'Émilie Bordeleau, fille de
Caleb.* Boucherville, Éditions de Mortagne, 2004, 188 p.

JUNEAU ST-ARNEAU, Francine. *St-Joseph-de-Mékinac :
cent ans d'histoire en remontant la rivière...* Saint-Joseph-
de-Mékinac, s.n., 1987, 298 p.

LAFONTAINE, Thérèse. *Le rang Saint-Joseph à Saint-
Adelphe.* Saint-Adelphe, T. Lafontaine, 2012, 186 p.

LAFONTAINE, Thérèse. *Vie municipale à Saint-Adelphe.*
Saint-Adelphe. Corporation municipale de Saint-Adelphe,
1991, 327 p.

LAMBERT, Serge et Yvon BELLEMARE. *La Mauricie, un
temps d'abondance.* Sainte-Foy, Éditions GID, 1999, 215 p.

LESSARD, Michel, et Huguette MARQUIS. *Encyclopédie
de la maison québécoise.* Montréal, Éditions de l'Homme,
1972, 727 p.

Lac-aux-Sables, témoin de notre passé, 1897-1997.
Lac-aux-Sables, Société d'histoire de Lac-aux-Sables et
d'Hervey-Jonction, 1997, 490 p.

MARCHAND, Gérard. *Saint-Tite, 1898-1948 : 50.* s.l., s.n.,
1948, 191 p.

MARCHAND, Jean-René. *Une ville du nord, Sainte-Thècle :
cent ans d'histoire, 1874-1974.* Trois-Rivières, Éditions du
Bien public, 1974, 229 p.

PAQUIN, Normand. *Notre-Dame-de-Montauban : 125 ans
d'histoire, 1879-2004.* Notre-Dame-de-Montauban,
N. Paquin, 2004, 285 p.

St-Séverin de Proulxville : 100 ans d'histoire, 1889-1989.
Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1989, 220 p.

Société d'histoire de Saint-Tite. *Histoire de Saint-Tite,
1833-1992.* Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1992,
443 p.

SOULARD, Geneviève et autres. *Album-souvenir, consécration de l'église Saint-Rémi du Lac-aux-Sables : 4 juillet 1999*. s.l., s.n. 1999, 60 p.

TESSIER, Albert. *Jean Crête et la Mauricie*. Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1956, 126 p.

THIFFAULT, Claude. *Noces d'or de la paroisse Saint-Adelphe 1890-1940*. s.l., s.é., 1941, 25 p.

PÉRIODIQUES ET BROCHURES

Agenda historique de la Société historique de St-Adelphe inc. Saint-Adelphe, Société historique de Saint-Adelphe, 1983, s.p.

LAROCHELLE, Corinne. *Petite drave : Grandes-Piles et Saint-Roch-de-Mékinac*. Longueuil, Les Petits villages, 2004, 24 p.

L'église de Sainte-Thècle : un joyau du diocèse de Trois-Rivières !

TRÉPANIER-MASSICOTTE, Janine. *Au pays des filles de Caleb : guide touristique : St-Stanislas, St-Séverin, St-Tite*. Saint-Tite, Corporation de développement touristique Mékinac Des Chenaux, 1991, 24 p.

SITES INTERNET

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) [en ligne] : <http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/accueil.xsp>

Biographical Dictionary of Architects in Canada 1800-1950 [en ligne] : <http://dictionaryofarchitectsincanada.org/>

Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ). *Mauricie : bases de données en histoire régionale* [en ligne] : http://mauricie.cieq.ca/icono_rechercher.php

Inventaire des lieux de culte du Québec [en ligne] : <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/index.php>

MRC de Mékinac [en ligne] : <http://www.cldmekinac.com/index.php?module=CMS&id=3>

CLD de Mékinac [en ligne] : <http://www.cldmekinac.com/index.php?module=CMS&id=4>

Municipalité d'Hérouxville [en ligne] : <http://municipalite.herouxville.qc.ca/>

Municipalité de Grandes-Piles [en ligne] : <http://www.grandespiles.com/>

Municipalité de Lac-aux-Sables [en ligne] : <http://www.lac-aux-sables.qc.ca/>

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban [en ligne] : <http://municipalite.notre-dame-de-montauban.qc.ca/>

Municipalité de Saint-Adelphe [en ligne] : <http://www.st-adelphe.qc.ca/>

Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac [en ligne] : <http://www.strochdemekinac.com/>

Municipalité de Saint-Séverin [en ligne] : <http://www.st-severin.ca/fr/1/Accueil.html>

Municipalité de Sainte-Thècle [en ligne] : <http://www.ste-thecle.qc.ca/>

Municipalité de Trois-Rives [en ligne] : <http://www.trois-rives.com/>

Musée Mc Cord [en ligne] : <http://collections.musee-mccord.qc.ca/fr/clefs/collections/>

MRC des Chenaux – Patrimoine bâti [en ligne] : <http://www.mrcdeschenaux.ca/patrimoine-bati/>

Répertoire du patrimoine culturel du Québec (RPCQ) [en ligne] : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/>

Ville de Saint-Tite [en ligne] : <http://villest-tite.com/>

ANNEXE I • LISTE DES BIENS INVENTORIÉS

CLASSÉS PAR ADRESSES

N°	Municipalité	N ^{os} civique	Nom de la voie de communication	Dénomination	Valeur patrimoniale
1	Grandes-Piles (35040)	670	2 ^e Avenue	Maison J. Raoul Boisvert	Supérieure
2	Grandes-Piles (35040)	720	2 ^e Avenue	Ancien magasin général Crête	Supérieure
3	Grandes-Piles (35040)	630	4 ^e Avenue	Ancien presbytère de Grandes-Piles	Supérieure
4	Grandes-Piles (35040)	640	4 ^e Avenue	Église de Saint-Jacques	Supérieure
5	Grandes-Piles (35040)	704	4 ^e Avenue	Ancienne école de Grandes-Piles	Supérieure
6	Grandes-Piles (35040)	740	4 ^e Avenue	Château Crête	Supérieure
7	Grandes-Piles (35040)	790	4 ^e Avenue		Supérieure
8	Grandes-Piles (35040)	840	4 ^e Avenue		Bonne
9	Grandes-Piles (35040)	670-674	5 ^e Avenue		Bonne
10	Grandes-Piles (35040)	840	5 ^e Avenue		Bonne
11	Hérouxville (35035)	571	Saint-Pierre (rang)		Bonne
12	Hérouxville (35035)	821	Saint-Pierre (rang)	Église de Saint-Timothée	Supérieure
13	Hérouxville (35035)	821	Saint-Pierre (rang)	Presbytère de Saint-Timothée	Bonne
14	Hérouxville (35035)	1031	Saint-Pierre (rang)	Maison Trudel	Supérieure
15	Hérouxville (35035)	1911	Saint-Pierre (rang)	Maison Dessureault	Bonne
16	Hérouxville (35035)	17	Tavibois (chemin de)	Domaine Tavibois	Supérieure
17	Lac-aux-Sables (35010)	621	Gendron (rue)	Ancien presbytère d'Hervey-Jonction	Bonne
18	Lac-aux-Sables (35010)	251	Principale (rue)	Presbytère de Saint-Rémi	Bonne
19	Lac-aux-Sables (35010)	251	Principale (rue)	Église de Saint-Rémi	Supérieure
20	Lac-aux-Sables (35010)	650	Principale (rue)	Maison Wilson Beaupré	Bonne
21	Lac-aux-Sables (35010)	930	Principale (rue)		Bonne
22	Lac-aux-Sables (35010)	721	Saint-Alphonse (rue)		Bonne
23	Lac-aux-Sables (35010)	831	Saint-Alphonse (rue)	Ancien couvent de Saint-Rémi du Lac-aux-Sables	Bonne
24	Lac-aux-Sables (35010)	445	Saint-Charles (chemin)	Gare d'Hervey-Jonction	Supérieure
25	Lac-aux-Sables (35010)	161	Sainte-Marie (chemin)	Casse-croûte du domaine Grosleau	Bonne
26	Lac-aux-Sables (35010)	971	Veillette (rue)		Bonne
27	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	1485	367 (route)		Bonne

N°	Municipalité	N ^{os} civique	Nom de la voie de communication	Dénomination	Valeur patrimoniale
28	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	1526	367 (route)		Bonne
29	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	253	Chutes (avenue des)		Bonne
30	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	—	Couvent (rue du)	Charnier du cimetière de Notre-Dame-de-Montauban	Bonne
31	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	445	Couvent (rue du)		Bonne
32	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	204	Église (rue de l')		Bonne
33	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	406	Garneau (rue)	Ancien presbytère de Saint-Éloi	Bonne
34	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	409	Garneau (rue)	Église de Saint-Éloi	Supérieure
35	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	411	Garneau (rue)	Ancien couvent de Saint-Éloi-les-Mines	Bonne
36	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	131	Moulin (route du)	Maison Bellenger	Bonne
37	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	864	Moulin (route du)		Bonne
38	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	100	Pont (rue du)		Bonne
39	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	162	Pont (rue du)	Ancien magasin général Henri Gignac	Bonne
40	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	380	Principale (rue)		Bonne
41	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	420	Principale (rue)	Église de Notre-Dame-des-Anges	Supérieure
42	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	420-428	Principale (rue)	Ancien presbytère de Notre-Dame-des-Anges	Bonne
43	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	477-481	Principale (rue)		Supérieure
44	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	509	Principale (rue)		Bonne
45	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	939	Rousseau (route)	Ancienne école de Rousseau	Bonne
46	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	995	Rousseau (route)		Bonne

N°	Municipalité	N ^{os} civique	Nom de la voie de communication	Dénomination	Valeur patrimoniale
47	Saint-Adelphe (35015)	800	352 (route)		Bonne
48	Saint-Adelphe (35015)	—	Entre le rang Haut Saint-Émile et chemin Sainte-Pie	Pont de fer de Saint-Adelphe	Bonne
49	Saint-Adelphe (35015)	200	Principale (rue)		Bonne
50	Saint-Adelphe (35015)	350	Principale (rue)		Bonne
51	Saint-Adelphe (35015)	391	Principale (rue)	Caserne Patrick-Douville	Exceptionnelle
52	Saint-Adelphe (35015)	575	Principale (rue)	Église de Saint-Adelphe	Supérieure
53	Saint-Adelphe (35015)	581	Principale (rue)	Ancien presbytère de Saint-Adelphe	Supérieure
54	Saint-Adelphe (35015)	640	Principale (rue)	Ancien magasin général Lafontaine	Supérieure
55	Saint-Adelphe (35015)	300	Saint-Émile (rang)		Bonne
56	Saint-Adelphe (35015)	—	Saint-Joseph (rang)	Calvaire Saint-Joseph	Exceptionnelle
57	Saint-Adelphe (35015)	221	Saint-Joseph (rang)		Bonne
58	Saint-Adelphe (35015)	290	Saint-Joseph (rang)		Bonne
59	Saint-Roch-de-Mékinac (35045)	1132	Principale (rue)		Bonne
60	Saint-Roch-de-Mékinac (35045)	1137	Principale (rue)		Bonne
61	Saint-Roch-de-Mékinac (35045)	1212	Principale (rue)	Église de Saint-Roch	Bonne
62	Saint-Roch-de-Mékinac (35045)	1390	Principale (rue)		Bonne
63	Saint-Roch-de-Mékinac (35045)	1421	Principale (rue)		Bonne
64	Saint-Séverin (35020)	200	159 (route)	Maison Goulet	Bonne
65	Saint-Séverin (35020)	1772	159 (route)		Bonne
66	Saint-Séverin (35020)	—	Bordeleau (route)	Pont Bordeleau	Exceptionnelle
67	Saint-Séverin (35020)	280	Côte-Saint-Paul (chemin de la)	Maison Théophile-Bordeleau	Bonne
68	Saint-Séverin (35020)	310	Moulins (chemin des)		Bonne
69	Saint-Séverin (35020)	380	Moulins (chemin des)		Bonne
70	Saint-Séverin (35020)	391	Moulins (chemin des)	Moulin Lanouette ou Lafrance-Dessureault	Supérieure
71	Saint-Séverin (35020)	611	Moulins (chemin des)		Bonne

N°	Municipalité	N°s civique	Nom de la voie de communication	Dénomination	Valeur patrimoniale
72	Saint-Séverin (35020)	240	Petite-Rivière Nord (rang de la)	Maison Beaudoin	Bonne
73	Saint-Séverin (35020)	41	Saint-Louis (boulevard)	Presbytère de Saint-Séverin	Bonne
74	Saint-Séverin (35020)	41	Saint-Louis (boulevard)	Église de Saint-Séverin	Supérieure
75	Saint-Séverin (35020)	130	Saint-Louis (boulevard)		Bonne
76	Saint-Tite (35027)	—	153 (route)	Calvaire du Ruisseau Le Bourdais	Bonne
77	Saint-Tite (35027)	531	153 (route)		Supérieure
78	Saint-Tite (35027)	1251	153 (route)	Ancienne école du Bourdais	Supérieure
79	Saint-Tite (35027)	1021	159 (route)		Bonne
80	Saint-Tite (35027)	1090	159 (route)		Supérieure
81	Saint-Tite (35027)	1750	159 (route)		Bonne
82	Saint-Tite (35027)	220	Haut du Lac Sud (chemin)		Bonne
83	Saint-Tite (35027)	781	Montagne (rue de la)		Supérieure
84	Saint-Tite (35027)	380	Napoléon (rue)	Résidence Buist, le Château	Supérieure
85	Saint-Tite (35027)	211	Notre-Dame (rue)		Supérieure
86	Saint-Tite (35027)	261	Notre-Dame (rue)		Bonne
87	Saint-Tite (35027)	510	Notre-Dame (rue)		Bonne
88	Saint-Tite (35027)	531	Notre-Dame (rue)	Église de Saint-Tite	Supérieure
89	Saint-Tite (35027)	560	Notre-Dame (rue)		Bonne
90	Saint-Tite (35027)	670	Notre-Dame (rue)	Ancien magasin général de Napoléon Buist	Supérieure
91	Saint-Tite (35027)	210	Saint-Gabriel (rue)		Bonne
92	Saint-Tite (35027)	361	Saint-Gabriel (rue)		Bonne
93	Saint-Tite (35027)	501	Saint-Gabriel (rue)	Ancien collège des Frères de Saint-Gabriel	Bonne
94	Saint-Tite (35027)	421	Saint-Paul (rue)		Supérieure
95	Saint-Tite (35027)	561	Saint-Paul (rue)	Deuxième collège des Frères de Saint-Gabriel	Bonne
96	Sainte-Thècle (35050)	1741	Charest (route)		Bonne
97	Sainte-Thècle (35050)	210	Dupont (rue)	Premier presbytère de Sainte-Thècle	Bonne
98	Sainte-Thècle (35050)	283	Dupont (rue)	Ancien couvent de Sainte-Thècle	Bonne

N°	Municipalité	N ^{os} civique	Nom de la voie de communication	Dénomination	Valeur patrimoniale
99	Sainte-Thècle (35050)	220	Masson (rue)		Bonne
100	Sainte-Thècle (35050)	290	Masson (rue)	Ancien magasin Leblanc	Supérieure
101	Sainte-Thècle (35050)	307	Masson (rue)		Bonne
102	Sainte-Thècle (35050)	323	Masson (rue)		Supérieure
103	Sainte-Thècle (35050)	280	Saint-Gabriel (rue)		Bonne
104	Sainte-Thècle (35050)	1840	Saint-Georges (chemin)	Maison Plamondon	Bonne
105	Sainte-Thècle (35050)	180	Saint-Jacques (rue)	Maison de la Beurrerie Crête	Bonne
106	Sainte-Thècle (35050)	181	Saint-Jacques (rue)		Bonne
107	Sainte-Thècle (35050)	211	Saint-Jacques (rue)	Maison Lafrance	Bonne
108	Sainte-Thècle (35050)	331	Saint-Jacques (rue)	Presbytère de Sainte-Thècle	Supérieure
109	Sainte-Thècle (35050)	331	Saint-Jacques (rue)	Église de Sainte-Thècle	Supérieure
110	Sainte-Thècle (35050)	450	Saint-Jacques (rue)		Supérieure
111	Sainte-Thècle (35050)	761	Saint-Jacques (rue)		Bonne
112	Sainte-Thècle (35050)	1941	Saint-Michel Sud (rang)		Bonne
113	Sainte-Thècle (35050)	2391	Saint-Pierre Nord (chemin)		Bonne
114	Trois-Rives (35055)	3874	155 (route)	Chapelle Saint-Nicolas- de-Matawin	Bonne
115	Trois-Rives (35055)	5071	155 (route)	Domaine McCormick	Exceptionnelle
116	Trois-Rives (35055)	250	Anse (chemin de l')	Église de Grande-Anse	Supérieure
117	Trois-Rives (35055)	180	Rivière (chemin de la)		Bonne
118	Trois-Rives (35055)	213	Saint-Joseph (chemin)		Bonne
119	Trois-Rives (35055)	580	Saint-Joseph (chemin)	Église de Saint-Joseph	Bonne
120	Trois-Rives (35055)	583-587	Saint-Joseph (chemin)	Ancienne école de l'arrondissement n° 1	Bonne
121	Trois-Rives (35055)	1040	Saint-Joseph (chemin)		Bonne

ANNEXE 2 • LISTE DES BIENS INVENTORIÉS

CLASSÉS PAR VALEURS PATRIMONIALES

N°	Municipalité	N ^{os} civique	Nom de la voie de communication	Dénomination	Valeur patrimoniale
1	Saint-Adelphe (35015)	391	Principale (rue)	Caserne Patrick-Douville	Exceptionnelle
2	Saint-Adelphe (35015)	—	Saint-Joseph (rang)	Calvaire Saint-Joseph	Exceptionnelle
3	Saint-Séverin (35020)	—	Bordeleau (route)	Pont Bordeleau	Exceptionnelle
4	Trois-Rives (35055)	5071	155 (route)	Domaine McCormick	Exceptionnelle
5	Grandes-Piles (35040)	670	2 ^e Avenue	Maison J. Raoul Boisvert	Supérieure
6	Grandes-Piles (35040)	720	2 ^e Avenue	Ancien magasin général Crête	Supérieure
7	Grandes-Piles (35040)	630	4 ^e Avenue	Ancien presbytère de Grandes-Piles	Supérieure
8	Grandes-Piles (35040)	640	4 ^e Avenue	Église de Saint-Jacques	Supérieure
9	Grandes-Piles (35040)	704	4 ^e Avenue	Ancienne école de Grandes-Piles	Supérieure
10	Grandes-Piles (35040)	740	4 ^e Avenue	Château Crête	Supérieure
11	Grandes-Piles (35040)	790	4 ^e Avenue		Supérieure
12	Hérouxville (35035)	821	Saint-Pierre (rang)	Église de Saint-Timothée	Supérieure
13	Hérouxville (35035)	1031	Saint-Pierre (rang)	Maison Trudel	Supérieure
14	Hérouxville (35035)	17	Tavibois (chemin de)	Domaine Tavibois	Supérieure
15	Lac-aux-Sables (35010)	251	Principale (rue)	Église de Saint-Rémi	Supérieure
16	Lac-aux-Sables (35010)	445	Saint-Charles (chemin)	Gare d'Hervey-Jonction	Supérieure
17	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	409	Garneau (rue)	Église de Saint-Éloi	Supérieure
18	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	420	Principale (rue)	Église de Notre-Dame-des-Anges	Supérieure
19	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	477-481	Principale (rue)		Supérieure
20	Saint-Adelphe (35015)	575	Principale (rue)	Église de Saint-Adelphe	Supérieure
21	Saint-Adelphe (35015)	581	Principale (rue)	Ancien presbytère de Saint-Adelphe	Supérieure
22	Saint-Adelphe (35015)	640	Principale (rue)	Ancien magasin général Lafontaine	Supérieure
23	Sainte-Thècle (35050)	290	Masson (rue)	Ancien magasin Leblanc	Supérieure
24	Sainte-Thècle (35050)	323	Masson (rue)		Supérieure
25	Sainte-Thècle (35050)	331	Saint-Jacques (rue)	Presbytère de Sainte-Thècle	Supérieure
26	Sainte-Thècle (35050)	331	Saint-Jacques (rue)	Église de Sainte-Thècle	Supérieure

N°	Municipalité	N ^{os} civique	Nom de la voie de communication	Dénomination	Valeur patrimoniale
27	Sainte-Thècle (35050)	450	Saint-Jacques (rue)		Supérieure
28	Saint-Séverin (35020)	391	Moulins (chemin des)	Moulin Lanouette ou Lafrance-Dessureault	Supérieure
29	Saint-Séverin (35020)	41	Saint-Louis (boulevard)	Église de Saint-Séverin	Supérieure
30	Saint-Tite (35027)	531	153 (route)		Supérieure
31	Saint-Tite (35027)	1251	153 (route)	Ancienne école du Bourdais	Supérieure
32	Saint-Tite (35027)	1090	159 (route)		Supérieure
33	Saint-Tite (35027)	781	Montagne (rue de la)		Supérieure
34	Saint-Tite (35027)	380	Napoléon (rue)	Résidence Buist, le Château	Supérieure
35	Saint-Tite (35027)	211	Notre-Dame (rue)		Supérieure
36	Saint-Tite (35027)	531	Notre-Dame (rue)	Église de Saint-Tite	Supérieure
37	Saint-Tite (35027)	670	Notre-Dame (rue)	Ancien magasin général de Napoléon Buist	Supérieure
38	Saint-Tite (35027)	421	Saint-Paul (rue)		Supérieure
39	Trois-Rives (35055)	250	Anse (chemin de l')	Église de Grande-Anse	Supérieure
40	Grandes-Piles (35040)	840	4 ^e Avenue		Bonne
41	Grandes-Piles (35040)	670-674	5 ^e Avenue		Bonne
42	Grandes-Piles (35040)	840	5 ^e Avenue		Bonne
43	Hérouxville (35035)	571	Saint-Pierre (rang)		Bonne
44	Hérouxville (35035)	821	Saint-Pierre (rang)	Presbytère de Saint-Timothée	Bonne
45	Hérouxville (35035)	1911	Saint-Pierre (rang)	Maison Dessureault	Bonne
46	Lac-aux-Sables (35010)	621	Gendron (rue)	Ancien presbytère d'Hervey-Jonction	Bonne
47	Lac-aux-Sables (35010)	251	Principale (rue)	Presbytère de Saint-Rémi	Bonne
48	Lac-aux-Sables (35010)	650	Principale (rue)	Maison Wilson Beaupré	Bonne
49	Lac-aux-Sables (35010)	930	Principale (rue)		Bonne
50	Lac-aux-Sables (35010)	721	Saint-Alphonse (rue)		Bonne
51	Lac-aux-Sables (35010)	831	Saint-Alphonse (rue)	Ancien couvent de Saint-Rémi du Lac-aux-Sables	Bonne
52	Lac-aux-Sables (35010)	161	Sainte-Marie (chemin)	Casse-croûte du domaine Grosleau	Bonne
53	Lac-aux-Sables (35010)	971	Veillette (rue)		Bonne
54	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	1485	367 (route)		Bonne

N°	Municipalité	N ^{os} civique	Nom de la voie de communication	Dénomination	Valeur patrimoniale
55	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	1526	367 (route)		Bonne
56	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	253	Chutes (avenue des)		Bonne
57	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	—	Couvent (rue du)	Charnier du cimetière de Notre-Dame-de-Montauban	Bonne
58	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	445	Couvent (rue du)		Bonne
59	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	204	Église (rue de l')		Bonne
60	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	406	Garneau (rue)	Ancien presbytère de Saint-Éloi	Bonne
61	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	411	Garneau (rue)	Ancien couvent de Saint-Éloi-les-Mines	Bonne
62	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	131	Moulin (route du)	Maison Bellenger	Bonne
63	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	864	Moulin (route du)		Bonne
64	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	100	Pont (rue du)		Bonne
65	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	162	Pont (rue du)	Ancien magasin général Henri Gignac	Bonne
66	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	380	Principale (rue)		Bonne
67	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	420-428	Principale (rue)	Ancien presbytère de Notre-Dame-des-Anges	Bonne
68	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	509	Principale (rue)		Bonne
69	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	939	Rousseau (route)	Ancienne école de Rousseau	Bonne
70	Notre-Dame-de-Montauban (35005)	995	Rousseau (route)		Bonne
71	Saint-Adelphe (35015)	800	352 (route)		Bonne
72	Saint-Adelphe (35015)	—	Entre le rang Haut Saint-Émile et chemin Sainte-Pie	Pont de fer de Saint-Adelphe	Bonne
73	Saint-Adelphe (35015)	200	Principale (rue)		Bonne
74	Saint-Adelphe (35015)	350	Principale (rue)		Bonne
75	Saint-Adelphe (35015)	300	Saint-Émile (rang)		Bonne

N°	Municipalité	N°s civique	Nom de la voie de communication	Dénomination	Valeur patrimoniale
76	Saint-Adelphe (35015)	221	Saint-Joseph (rang)		Bonne
77	Saint-Adelphe (35015)	290	Saint-Joseph (rang)		Bonne
78	Sainte-Thècle (35050)	1741	Charest (route)		Bonne
79	Sainte-Thècle (35050)	210	Dupont (rue)	Premier presbytère de Sainte-Thècle	Bonne
80	Sainte-Thècle (35050)	283	Dupont (rue)	Ancien couvent de Sainte-Thècle	Bonne
81	Sainte-Thècle (35050)	220	Masson (rue)		Bonne
82	Sainte-Thècle (35050)	307	Masson (rue)		Bonne
83	Sainte-Thècle (35050)	280	Saint-Gabriel (rue)		Bonne
84	Sainte-Thècle (35050)	1840	Saint-Georges (chemin)	Maison Plamondon	Bonne
85	Sainte-Thècle (35050)	180	Saint-Jacques (rue)	Maison de la Beurrerie Crête	Bonne
86	Sainte-Thècle (35050)	181	Saint-Jacques (rue)		Bonne
87	Sainte-Thècle (35050)	211	Saint-Jacques (rue)	Maison Lafrance	Bonne
88	Sainte-Thècle (35050)	761	Saint-Jacques (rue)		Bonne
89	Sainte-Thècle (35050)	1941	Saint-Michel Sud (rang)		Bonne
90	Sainte-Thècle (35050)	2391	Saint-Pierre Nord (chemin)		Bonne
91	Saint-Roch-de-Mékinac (35045)	1132	Principale (rue)		Bonne
92	Saint-Roch-de-Mékinac (35045)	1137	Principale (rue)		Bonne
93	Saint-Roch-de-Mékinac (35045)	1212	Principale (rue)	Église de Saint-Roch	Bonne
94	Saint-Roch-de-Mékinac (35045)	1390	Principale (rue)		Bonne
95	Saint-Roch-de-Mékinac (35045)	1421	Principale (rue)		Bonne
96	Saint-Séverin (35020)	200	159 (route)	Maison Goulet	Bonne
97	Saint-Séverin (35020)	1772	159 (route)		Bonne
98	Saint-Séverin (35020)	280	Côte-Saint-Paul (chemin de la)	Maison Théophile-Bordeleau	Bonne
99	Saint-Séverin (35020)	310	Moulins (chemin des)		Bonne
100	Saint-Séverin (35020)	380	Moulins (chemin des)		Bonne
101	Saint-Séverin (35020)	611	Moulins (chemin des)		Bonne

N°	Municipalité	N ^{os} civique	Nom de la voie de communication	Dénomination	Valeur patrimoniale
102	Saint-Séverin (35020)	240	Petite-Rivière Nord (rang de la)	Maison Beaudoin	Bonne
103	Saint-Séverin (35020)	41	Saint-Louis (boulevard)	Presbytère de Saint-Séverin	Bonne
104	Saint-Séverin (35020)	130	Saint-Louis (boulevard)		Bonne
105	Saint-Tite (35027)	—	153 (route)	Calvaire du Ruisseau Le Bourdais	Bonne
106	Saint-Tite (35027)	1021	159 (route)		Bonne
107	Saint-Tite (35027)	1750	159 (route)		Bonne
108	Saint-Tite (35027)	220	Haut du Lac Sud (chemin)		Bonne
109	Saint-Tite (35027)	261	Notre-Dame (rue)		Bonne
110	Saint-Tite (35027)	510	Notre-Dame (rue)		Bonne
111	Saint-Tite (35027)	560	Notre-Dame (rue)		Bonne
112	Saint-Tite (35027)	210	Saint-Gabriel (rue)		Bonne
113	Saint-Tite (35027)	361	Saint-Gabriel (rue)		Bonne
114	Saint-Tite (35027)	501	Saint-Gabriel (rue)	Ancien collège des Frères de Saint-Gabriel	Bonne
115	Saint-Tite (35027)	561	Saint-Paul (rue)	Deuxième collège des Frères de Saint-Gabriel	Bonne
116	Trois-Rives (35055)	3874	155 (route)	Chapelle Saint-Nicolas- de-Matawin	Bonne
117	Trois-Rives (35055)	180	Rivière (chemin de la)		Bonne
118	Trois-Rives (35055)	213	Saint-Joseph (chemin)		Bonne
119	Trois-Rives (35055)	580	Saint-Joseph (chemin)	Église de Saint-Joseph	Bonne
120	Trois-Rives (35055)	583-587	Saint-Joseph (chemin)	Ancienne école de l'arrondissement n° 1	Bonne
121	Trois-Rives (35055)	1040	Saint-Joseph (chemin)		Bonne

ANNEXE 3 • LISTE DES CODES

DES VOIES DE COMMUNICATION

Noms de voies de communications	Code
153 (route)	R153
155 (route)	R155
159 (route)	R159
352 (route)	R352
367 (route)	R367
2 ^e Avenue	2AVE
4 ^e Avenue	4AVE
5 ^e Avenue	5AVE
Anse (chemin de l')	ANSE
Bordeleau (route)	BORD
Charest (route)	CHAR
Chutes (avenue des)	CHUT
Côte-Saint-Paul (chemin de la)	STPC
Couvent (rue du)	COUV
Dupont (rue)	DUPO
Église (rue de l')	EGLI
Garneau (rue)	GARN
Gendron (rue)	GEND
Haut du Lac Sud (chemin)	HALS
Masson (rue)	MASS
Montagne (rue de la)	MONT
Moulin (route du)	MOUL
Moulins (chemin des)	MOUL

Noms de voies de communications	Code
Napoléon (rue)	NAPO
Notre-Dame (rue)	NTDM
Petite-Rivière Nord (rang de la)	PERN
Pont (rue du)	PONT
Principale (rue)	PRIN
Rivière (chemin de la)	RIVI
Rousseau (route)	ROUS
Saint-Alphonse (rue)	STAL
Saint-Charles (chemin)	SCHL
Saint-Émile (rang)	SEMI
Saint-Gabriel (rue)	STGA
Saint-Georges (chemin)	CSTG
Saint-Jacques (rue)	STJA
Saint-Joseph (chemin)	STJO
Saint-Joseph (rang)	SJOS
Saint-Louis (boulevard)	STLO
Saint-Michel Sud (rang)	STMS
Saint-Paul (rue)	STPA
Saint-Pierre (rang)	RSPI
Saint-Pierre Nord (chemin)	STPN
Sainte-Marie (chemin)	CHSM
Tavibois (chemin de)	TAVI
Veillette (rue)	VEIL

L'analyse du potentiel monumental permet de dégager la valeur patrimoniale des différentes composantes bâties. Ce processus d'évaluation est basé sur un modèle de valeurs déjà en place. Dans *Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*², publié en 1903, l'historien d'art viennois Aloïs Riegl introduit l'idée que le monument est autant un produit du passé qu'une création de la société qui le célèbre en le consacrant. Il témoigne autant d'un moment de l'histoire que des valeurs, aspirations et rêves de la collectivité qui l'a choisi comme monument. Riegl identifie des qualités qu'il divise en deux groupes : les valeurs intentionnelles, qui sont en quelque sorte inscrites dans l'objet dès son édification, et les valeurs attribuées, soit celles qui émanent de la projection a posteriori de notre sensibilité à l'objet.

Récemment, les historiens de l'architecture Luc Noppen et Lucie K. Morisset ont proposé une relecture et une adaptation des valeurs de Riegl aux pratiques patrimoniales actuelles au Québec³. L'ordonnement de ces valeurs et le discours qui les entoure proposent une image globale du monument et permettent d'évaluer le potentiel monumental d'un édifice, c'est-à-dire l'évaluation de sa capacité à devenir un monument, un témoin évocateur.

Le modèle systémique proposé par Noppen et Morisset reprend la dualité du monument mise de l'avant par Riegl et expose pour chacune des valeurs qu'on lui accorde ce qui en fait à la fois un document relatif à son édification et un monument ayant une valeur de représentativité pour la collectivité qui le reconnaît. Ainsi, chacune des qualifications qu'on peut lui accorder se conçoit sous deux aspects : l'un évaluant l'intérêt de l'édifice par rapport aux connaissances objectives entourant son édification, l'autre étant issu d'un discours interprétatif alimenté par une connaissance critique de l'objet. Il faut distinguer entre les valeurs monumentales reconnues et le potentiel monumental. Ce processus de consécration d'un monument se fonde évidemment sur des connaissances préalables, d'où l'importance d'avoir des outils de connaissance tels des inventaires du milieu et des études patrimoniales. L'exemplarité ou la représentativité d'un monument sont le fait de comparaisons.

Nous résumons ici chacune des valeurs telles qu'expliquées par les auteurs Noppen et Morisset.

3. Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET. *Nous et les autres : la formation des espaces identitaires au Québec et ailleurs*. Sainte-Foy, Célat / Presses de l'Université Laval, 1996. Nous pouvons aussi retrouver ce modèle de valeurs dans Archithème historiens d'architecture. *Patrimoine du quartier Saint-Roch*. Ville de Québec, 1996.

VALEUR D'ÂGE ET INTÉRÊT HISTORIQUE

La reconnaissance d'un monument consacre d'abord sa valeur de témoin d'une époque, d'une société, d'un fait d'histoire. L'âge est l'une des premières valeurs qui a donné naissance au concept de « monument historique ». Du point de vue de la valeur d'âge, le bâtiment ancien est par nature plus précieux que le bâtiment récent. Le concept d'ancienneté se lit en deux pôles : l'âge réel (pérennité) et l'âge apparent (ancienneté). L'âge réel d'un bâtiment est une donnée conceptuelle, un outil de spécialistes. Le public, lui, lit plutôt l'apparence d'âge. Selon ce principe, un bâtiment ancien n'est pas tant celui qui date que celui dont l'apparence annonce son âge, celui qui a conservé un état proche de son état original. Bon nombre de bâtiments apparaissent aux yeux du plus grand nombre bien plus jeunes qu'ils ne le sont en réalité, à cause des modifications successives qu'ils ont subies. Le remplacement de matériaux traditionnels et d'éléments architecturaux ainsi que les changements volumétriques contribuent grandement à cet écart entre l'âge réel comme donnée objective et l'âge apparent. Aussi, l'ancienneté d'un bâtiment peut s'évaluer par rapport à des édifices comparables construits pour les mêmes fins. En étant le plus ancien exemple connu d'une catégorie donnée, un bâtiment peut posséder une bonne valeur, quel que soit son âge réel.

Par ailleurs, dire d'un bâtiment qu'il est typique d'une période, qu'il a été habité par tel personnage célèbre ou qu'il témoigne d'une thématique particulière de l'histoire, c'est aussi statuer sur son intérêt historique, ces informations constituant un repère pour le situer dans le temps. Le bâtiment, qu'il soit ancien ou plus récent, peut illustrer une période ou un thème historique composé de faits ou d'événements à dimensions chronologiques et géographiques tel que l'industrialisation, l'exploitation des ressources naturelles, l'immigration, etc. Le bâtiment peut ainsi donner des indications sur l'influence que certains phénomènes (sociaux, économiques, politiques) significatifs ont eue sur l'évolution de la société dans l'histoire et devenir un repère documentaire. Le bâtiment peut aussi être évalué comme témoin d'une étape importante de l'évolution ou de l'histoire d'une collectivité locale tel un quartier, un groupe, etc. Il peut faire partie des éléments fondateurs, représenter des jalons importants de leur évolution ou avoir joué un rôle de catalyseur dans le développement d'un lieu, d'un secteur. L'intention et les idées à la source de sa création sont aussi à considérer. Finalement, certains bâtiments peuvent aussi être associés directement à un personnage ou un événement précis.

VALEUR D'USAGE

La valeur d'usage consacre la fonctionnalité du monument. Étroitement associée aux typologies fonctionnelles en architecture, la valeur d'usage est évocatrice lorsqu'elle est jugée représentative ou exemplaire d'un usage donné.

La valeur d'usage fait référence aux notions de fonction et d'utilité. La reconnaissance du monument comme témoin d'une époque est largement tributaire de la lecture possible des usages successifs qu'il a abrités. Il existe donc un lien étroit entre la valeur d'usage et la valeur d'âge du monument. En effet, il est possible de trouver des documents sur l'évolution des dispositions architecturales liées aux pratiques sociales et culturelles de chaque époque. On mesure alors la commodité fonctionnelle de l'édifice. Cependant, pour statuer sur la valeur d'usage, il faut aussi juger de l'utilité ou de l'adaptabilité du bâtiment. L'édifice le plus performant au point de vue de la valeur d'usage devient donc celui qui, tout en conservant ses dispositions anciennes, continue d'être utilisé aujourd'hui.

La valeur d'usage est aussi fortement associée à la rareté relative. Le bâtiment peut être commun, représentatif, exemplaire ou unique par rapport à d'autres biens de même type ou de même programme. En général, un bâtiment possédant ou ayant possédé un usage spécialisé (ex. église, presbytère, école, hôtel de ville, couvent, moulin, usine, banque, caserne, palais de justice, bureau de poste, etc.) a une plus grande valeur, car il est plus rare dans le tissu urbain ou rural qu'un bâtiment résidentiel qui se retrouve en centaines d'exemplaires en tant que tissu de base. Le caractère d'unicité peut toutefois déborder de la fonction et être associé à des caractéristiques formelles ou constructives qui rendent le bâtiment plus ou moins rare dans une catégorie donnée.

VALEUR D'ARCHITECTURE

Cette valeur consacre le « monument d'art et d'architecture ». Reflet d'un savoir-faire, l'architecture traduit également les préoccupations esthétiques d'une époque. La valeur d'architecture peut être intentionnelle ou attribuée. Elle est intentionnelle lorsque la fonction de l'objet est de symboliser, de manifester, ou que son concepteur ou constructeur en a fait le porte-étendard d'une idéologie. D'autre part, une valeur d'architecture attribuée est issue de l'intérêt croissant pour l'étude des formes, qui permet de construire des regroupements, de conclure à des ressemblances, à des influences et de décoder aujourd'hui l'objet comme témoin d'une intention artistique. On comprendra qu'un objet a priori tout à fait anonyme peut acquérir une valeur d'architecture a posteriori pour autant qu'il se situe au cœur d'un discours interprétatif, d'une réflexion critique. C'est le cas de la maison traditionnelle, qui ne s'accompagne pas de documents témoignant d'intentions artistiques particulières. Cependant, en la situant par rapport aux courants artistiques et culturels anciens, en lui prêtant des qualités de représentativité, on lui attribue une valeur d'architecture.

Un bâtiment à l'architecture élaborée originale, signé d'un architecte émérite ou représentatif d'un courant architectural donné possède habituellement une bonne valeur d'architecture. Il en va de même pour des « œuvres » moins monumentales mais tout de même représentatives ou significatives d'une production courante bien définie.

La qualité artistique ou architecturale d'un bâtiment se mesure donc à l'importance, à la renommée et à l'apport de son concepteur, à l'intérêt et à la place du bien par rapport à l'ensemble de l'œuvre du concepteur ou par rapport à l'ensemble de la production courante de l'époque aux points de vue formel, fonctionnel et constructif, à la qualité de la conception du bâtiment (architecture, aménagement, œuvres d'art), à la reconnaissance de l'œuvre (statut, prix, diffusion), à l'état physique du bâtiment. Pour juger de l'importance architecturale d'une œuvre, il faut souvent comparer avec des biens équivalents de la même époque, de même fonction, du même courant social ou créatif, ou au bâti environnant.

VALEUR D'AUTHENTICITÉ

Toute architecture a une existence matérielle observable en termes de matériaux employés, de techniques utilisées et de formes adoptées. Il faut distinguer ici les deux aspects de l'intégrité matérielle. L'intégrité physique fait appel à la composition physique des matériaux ou à des habitudes de construction particulières, bref à ce qui assure la « solidité » de l'édifice. Cette intégrité physique influe aussi sur l'état actuel du bâtiment : il est en bon état ou il est délabré. D'autre part, la valeur de matérialité statue sur l'intégrité formelle : on évalue alors l'état intact, l'état représentatif ou l'état exceptionnel, ce qui, en définitive, confère une notoriété au monument.

Par exemple, lorsqu'on retrouve une toiture à deux versants dont la base n'est plus galbée comme autrefois, il y a perte d'intégrité physique, perte de témoignage d'un savoir-faire constructif. Cette perte est nécessairement accompagnée d'un changement de la forme de l'objet architectural et d'une perte d'intégrité formelle qui fait référence à l'état d'origine. Couplée à la valeur d'âge, l'intégrité formelle statue sur l'authenticité du bâtiment. Un édifice trop restauré, ou reconstruit, ne posséderait plus aux yeux du plus grand nombre cette authenticité si précieuse.

De plus, il faut distinguer les transformations réversibles (changements de portes, de fenêtres, de revêtements extérieurs ou de toit, de garde-corps, de couleurs, etc.) et les transformations irréversibles (agrandissement, modification du toit ou de la volumétrie, modification de la forme et de la disposition des ouvertures, suppression d'une galerie ou de composantes décoratives, etc.). Du point de vue des transformations réversibles, le bâtiment peut avoir été restauré ou bien entretenu. Par exemple, sur un bâtiment de 200 ans, il est plus que probable que les fenêtres ont été remplacées à quelques reprises. Toutefois, si à chaque fois ou lors de la dernière campagne de restauration, les fenêtres telles qu'elles étaient à l'origine ont été posées, on considère que celles-ci ont conservées un excellent état d'authenticité. Ce n'est donc pas autant une authenticité matérielle (ce n'est plus les mêmes fenêtres qu'à l'origine) qu'une authenticité formelle et constructive (elles reprennent le même système d'ouverture, les mêmes matériaux et la même apparence). Les transformations irréversibles

altèrent quant à elles davantage la valeur d'authenticité. Par ailleurs, un bâtiment peut avoir subi d'importantes transformations tout en étant harmonieuses ou normales dans la vie d'un bâtiment (ajout d'une cuisine d'été ou de lucarnes, décor actualisé à la fin du 19^e siècle, etc.).

Pour juger du degré d'authenticité, il faut donc se poser les bonnes questions : Quels sont les éléments originaux sur l'édifice ? Quels sont les apports successifs qu'a connus le bâtiment et qui sont toujours en place ? Ce critère permet de comprendre l'évolution de l'édifice en identifiant les apports par rapport à l'état original et de statuer sur leur réversibilité.

VALEUR DE CONTEXTE

Alors que les valeurs précédentes concernaient essentiellement le bâtiment lui-même (valeur intrinsèque), la valeur de contexte évalue ce qui est extérieur au bâtiment lui-même (valeur extrinsèque). On la nomme aussi valeur contextuelle, valeur de position, valeur environnementale, valeur paysagère. Cette valeur illustre des préoccupations relativement récentes envers l'environnement ou le milieu d'insertion d'un bâtiment.

La valeur de contexte évalue le rapport d'un édifice à son environnement. On parle de contextualité lorsqu'on prend en considération les choix spécifiques ayant trait à son implantation sur un site préexistant en vue d'en améliorer la perception, l'accès ou la défense. La valeur de contexte peut aussi être envisagée sous l'angle du rayonnement de l'édifice. Celui-ci contribue alors à la lecture de l'espace construit environnant en devenant un élément déterminant dans la perception de cet espace. C'est le cas de maisons faisant partie d'un ensemble. Chaque maison se trouve bonifiée par sa position au cœur d'un regroupement assez homogène, et les échanges qu'elle entretient avec son environnement immédiat contribuent à sa perception, ainsi qu'à la perception de l'ensemble. Le bâtiment, par son rôle de point de repère, peut aussi rayonner sur son environnement. À l'inverse, ce peut être l'environnement qui met en valeur le bâtiment ou renforce la qualité d'un lieu. Par exemple, un bâtiment anonyme situé dans un arrondissement historique se verra bonifié par les qualités de son environnement bâti.

La valeur de contexte tient également compte du paysage et de la qualité des aménagements du terrain sur lequel est implanté un bâtiment. La qualité des aménagements paysagers repose, par exemple, sur la présence d'éléments construits et végétaux. D'autre part, le cadre environnant de la propriété influe également sur cette valeur. Ce critère permet de déterminer si le bâtiment a une incidence sur son voisinage et sur le panorama urbain et de voir si le voisinage et le panorama urbain contribuent à la mise en valeur de l'édifice. Les qualités du paysage culturel résultent de la coexistence de phénomènes naturels (topographie, couvert arboricole, flore, faune) et culturels (urbanisme, archéologie, aménagement paysager, architecture, œuvres d'art, mobilier) qui contribuent aux qualités esthétique, écologique et culturelle du lieu.